

Animation de PHYT'EAUVERGNE



Groupe PHYT'EAUVERGNE Rapport d'activités Année 2016

Les actions 2016 de PHYT'EAUVERGNE ont été financées par :



Les actions liées au suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires ont été cofinancées par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



Actions et document
réalisés par :



juin 2017

SOMMAIRE

Présentation de la démarche et de la programmation PHYT'EAUVERGNE 2016	
1. La démarche nationale	6
2. La démarche régionale	7
3. Les actions de PHYT'EAUVERGNE depuis 1997	8
4. Programmation 2016	8
AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides	
Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires	13
Mise en forme et diffusion des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires	17
AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires	
Charte d'engagement des communes de la région sur l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : Charte d'entretien des espaces publics	21
Charte des jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »	24
AXE 3 : Communiquer et sensibiliser	
Diffusion d'un visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public	29
Diffusion d'une lettre d'information sur le jardinage au naturel : l'Echo des jardins en Auvergne	31
Jardinage au naturel : Bilan technique d'un panel d'actions de communication portées par des collectivités en Auvergne	32
AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires	
Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région – Bilan de l'opération 2016	37
Animation de PHYT'EAUVERGNE – Bilan de l'opération 2016	41
Bilan financier 2016	43
Propositions d'actions 2017.....	45
Annexes	

**Présentation de la démarche
et de la programmation PHYT'EAUVERGNE 2016**

1. La démarche nationale

1.1. Historique

- **La création des groupes régionaux d'action contre les produits phytosanitaires (GRAP) :**

A partir de 1996, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et le Ministère de la Santé de l'Emploi et de la Solidarité ont souhaité engager des actions coordonnées en matière de surveillance de la qualité de la ressource en eau vis à vis des produits phytosanitaires et initier des plans d'action visant à la préservation de cette ressource. Cette démarche s'est mise en place par la création **de groupes de travail à l'échelle régionale** (Groupe Régionaux d'Action contre la pollution des eaux par les produits Phytosanitaires **GRAP**) réunissant, autour du Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), l'ensemble des organismes et acteurs de terrain concernés par la problématique de la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Des experts nationaux « eau, pesticides et environnement » ont été nommés en 2002 au sein du Ministère de l'Agriculture – Direction Générale de l'Alimentation et du Ministère de l'Ecologie – Direction de l'Eau.

- **La naissance d'une obligation de résultat : la DCE**

Le 21 avril 2004, est sortie la **transposition en droit français de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** (directive 2000/60/CE). La DCE demande aujourd'hui l'atteinte du **bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2021**. Les pesticides constituent un paramètre responsable du classement en « masse d'eau à risque » pour un certain nombre de masses d'eau aussi bien superficielle que souterraine.

- **Un premier plan d'action prenant en compte la santé des populations : le PIRRP**

Le 28 juin 2006, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, et la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ont présenté le **plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides (PIRRP) 2006-2009** mis en place conjointement avec les ministères chargés de la consommation et de la santé. Ce plan était destiné à réduire les risques que l'utilisation des pesticides (phytosanitaires et biocides) peut générer sur la santé, notamment celle des utilisateurs, l'environnement et la biodiversité. Il s'inscrivait dans le cadre du plan national santé environnement (PNSE).

1.2. Le plan Ecophyto

Le plan Ecophyto, mis en place par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire à la suite du Grenelle de l'environnement en 2007 et à la demande du Président de la République, visait à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires, à l'horizon 2018, si possible. Il s'agissait à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies. L'engagement 129 du Grenelle de l'environnement prévoyait, d'autre part, des mesures de retrait échelonné de la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2010 et de réduction d'usage, pour les préparations contenant les 53 molécules les plus dangereuses.

La version 2 du Plan Ecophyto a été présentée fin 2015 avec une mise en place durant l'année 2016. Le Plan fixe **plusieurs objectifs** :

- réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires
- **réduire de 25 % d'ici 2020** le recours aux produits phytosanitaires, en mobilisant l'ensemble des solutions techniques disponibles et efficaces
- **réduire de 50 % à l'horizon 2025** le recours aux produits phytosanitaires.

Le Plan est aujourd'hui **co-piloté** par les **ministères de l'agriculture** et de **l'environnement**. Il est réparti selon 6 axes :

- Axe 1 : agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques
- Axe 2 : améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation
- Axe 3 : évaluer et maîtriser les risques et les impacts
- Axe 4 : accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures (JEVI)
- Axe 5 : Politiques publiques, territoires et filières
- Axe 6 : communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée

Les actions du groupe PHYT'EAUVERGNE **concourent à l'objectif du Plan Ecophyto**.

2. La démarche régionale

2.1 Présentation

Suite à la demande des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé, le Groupe Régional d'Action contre la pollution des eaux par les produits Phytosanitaires PHYT'EAUVERGNE a été **créé en 1997**. Il était présidé jusqu'à présent par le Préfet de Région et est **co-animé par la DRAAF - Service Régional de l'Alimentation et la DREAL - Service Eaux, Biodiversité et Ressources**. Ce groupe de travail comptait en 2016 plus de 140 membres.

2.2 Fonctionnement

PHYT'EAUVERGNE s'appuie sur des groupes de travail qui permettent d'encadrer la programmation et la réalisation des actions. Les principaux groupes de travail sont les suivants :

2.2.1 Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique

Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique (CPTS) de PHYT'EAUVERGNE permettait le suivi technique de l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE. En 2016, le CPTS est composé des représentants de l'administration (DREAL, ARS, DRAAF-SRAL, DDT), des Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour Garonne, d'un représentant de chaque collectivité territoriale (Conseil Régional et Conseils Généraux), de représentants des firmes phytosanitaires (UIPP, UPJ), des représentants des professionnels agricoles (Chambres d'Agriculture, FREDON, association interprofessionnelle), des autres utilisateurs de produits phytosanitaires (autoroutes, SNCF, Conseils Généraux), des représentants des coopératives et du négoce, ainsi que les experts issus de la recherche et de l'enseignement (VetAgro Sup, AgroParisTech, Université). L'animation est assurée par la DRAAF et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. En 2016, le CPTS ne s'est pas réuni. La démarche de mise en place d'Ecophyto II à l'échelle de la grande région nécessite **une réorganisation et un nouveau mode de fonctionnement**.

2.2.2 Les sous-groupes de travail

Les sous-groupes thématiques ont été constitués pour coordonner et valider les études spécifiques. Ils regroupent les différents acteurs concernés par ces études. La durée de vie de ces sous-groupes peut être variable en fonction de la durée de l'étude ou pérenne comme le sous-groupe « pollution des eaux ». Au cours de l'année 2016, plusieurs sous-groupes thématiques se sont réunis :

Le comité des financeurs

Ce sous-groupe était chargé de valider le budget financier annuel des actions proposées dans le cadre du Groupe PHYT'EAUVERGNE et de permettre une cohérence dans les co-financements. Il était composé des différents financeurs des opérations et co-animé par la DRAAF et la DREAL. Il ne s'est pas réuni en 2016. Le financement des actions PHYT'EAUVERGNE a été aujourd'hui soumis au **comité des financeurs d'Ecophyto en Auvergne-Rhône-Alpes**.

Le sous-groupe "Pollution des eaux"

Ce sous-groupe est chargé du suivi de l'évolution du réseau de surveillance régional de la qualité des eaux, de la synthèse et de la validation des résultats d'analyse. L'animation est assurée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'est réuni 3 fois en 2016 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 1)

Le Comité de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics

Le Comité de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics a été créé en 2010 d'abord comme comité de pilotage pour encadrer la mise en place d'une charte destinée à accompagner et valoriser les communes de la région s'engageant dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires. L'animation est assurée par la FREDON Auvergne. Il s'est réuni deux fois en 2016 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 2).

Le Comité de Pilotage de la charte des jardinerie

Le Comité de Pilotage de la charte des jardinerie a pour objectif d'encadrer la charte destinée à accompagner et valoriser les jardinerie d'Auvergne s'engageant dans une démarche de communication et de conseil pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les jardinerie amateurs. L'animation est assurée par la FREDON Auvergne. Il s'est réuni une fois en 2016 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 2).

2.2.3 Vers une évolution à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes

La version 2 du Plan Ecophyto en région Auvergne-Rhône-Alpes est co-piloté par la DRAAF et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. La feuille de route régionale pour le plan Ecophyto II en Auvergne-Rhône-Alpes a été validée lors de la Commission agro-écologie réunie le 16 décembre 2016. Dans ce nouveau contexte, les actions des deux ex-groupes régionaux (CROPPP Rhône-Alpes et PHYT'EAUVERGNE) **devront être harmonisées et intégrées dans la gouvernance d'Ecophyto en région Auvergne-Rhône-Alpes**.

3. Les actions de PHYT'EAUVERGNE depuis 1997

Depuis sa création, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a mis en place des actions pilotes ou expérimentales visant à produire des références utilisables et reproductibles à l'échelle locale. Ces actions peuvent être regroupées en 4 axes :

• **AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides.**
Grâce à son réseau de surveillance régional qui existe depuis 1997, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a permis de suivre la qualité des eaux de 98 stations de prélèvements en eaux superficielles et de 36 stations de prélèvements en eaux souterraines. Les résultats obtenus ont servi à mieux comprendre les différentes origines et les mécanismes de pollutions de l'eau par les pesticides. Ils ont aussi permis d'identifier les zones d'actions prioritaires. Ils sont à disposition de l'ensemble des partenaires afin de mettre en œuvre sur leurs territoires des actions visant à réduire les contaminations. Ils ont notamment permis à l'ARS (Agence Régionale de Santé) de préciser ses recherches de pesticides dans le cadre du contrôle sanitaire sur les captages d'eau potable.

• **AXE 2 : Accompagner les acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires**

Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a produit de nombreuses références en matière de réduction de la pollution de l'eau vis-à-vis de produits phytosanitaires. Ces références peuvent enrichir la réflexion et asseoir certaines actions des partenaires régionaux. Il s'agit, par exemple, de la Charte d'entretien des espaces publics.

• **AXE 3 : Communiquer et sensibiliser**

Le Groupe PHYT'EAUVERGNE, depuis sa création sensibilise et communique auprès de l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires, en particulier sur les références acquises ; et cela grâce à différents vecteurs de communication : plaquettes et bulletins envoyés aux utilisateurs de produits phytosanitaires, journées d'information et de démonstrations, formations, site Internet,...

• **AXE 4 : Initier et coordonner la mise en œuvre des plans d'actions sur des territoires locaux et apporter l'expertise pour la construction et la mise en œuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires**

Afin de démultiplier les actions réalisées à titre pilote, le Groupe PHYT'EAUVERGNE informe et apporte son soutien auprès des organismes locaux pouvant, sur leur territoire, porter la démarche de réduction de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

L'ensemble des actions menées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE est détaillé dans les rapports annuels d'activités qui sont consultables sur le site Internet www.phyteauvergne.fr (rubrique « Les publications »). Par ailleurs, tous les documents édités sont consultables ou téléchargeables dans la même rubrique.

4. Programmation 2016

Les actions menées en 2016 s'intègrent dans la démarche globale du Groupe PHYT'EAUVERGNE (cf. paragraphe précédent). Elles sont la poursuite d'actions initiées au cours des années précédentes ou visent à apporter de nouvelles références qui seront mises à disposition des acteurs locaux. A la fin de l'année 2015, la programmation envisagée pour 2016 dans le rapport d'activité du Groupe PHYT'EAUVERGNE, était la suivante :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides :

- Réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : gestion, suivi, prélèvements, analyses et interprétation des résultats ;
- Réalisation de la brochure de synthèse des résultats d'analyse 2015 des réseaux de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne
- Mise en forme des résultats d'analyse 2015 et mise en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires :

- Poursuite du déploiement de la « charte d'entretien des espaces publics » : accompagnement technique de 25 communes supplémentaires sur l'année 2016 (diagnostic/conseils des pratiques, formation des agents communaux, rencontres avec les élus) et communication - valorisation de la charte et des solutions techniques employées par les communes engagées
- Contre-visites de communes déjà en « zéro phyto » pour une labellisation dans le cadre niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics et dans le cadre du label national Terre saine
- Poursuite du déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des jardineries volontaires en Auvergne - accompagnement technique de ces jardineries et communication auprès du grand public - démarchage des jardineries n'étant pas encore engagées

- « Réduire les pesticides dans les jardins » : Bilan technique des actions portées par des collectivités pilotes et diffusion des résultats auprès de l'ensemble des collectivités de la région Auvergne

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser :

- Communication auprès des partenaires régionaux et animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans la gestion des réunions, des compte-rendus et des courriers + réponses aux questions des différents interlocuteurs sollicitant des informations techniques relatives à la problématique de pollutions des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires + gestion et mises à jour du site Internet + rédaction, mise en forme et édition du rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE 2015
- Panneau "Ensemble, réduisons les pesticides : Poursuite de la communication et de la mise à disposition à l'échelle régionale de l'outil à l'attention des collectivités volontaires par la diffusion du panneau et des autocollants auprès des communes de la région qui souhaitent participer à la communication auprès de leurs administrés
- Poursuite de la rédaction et de la diffusion de l'info-lettre numérique l'Echo des Jardins à l'attention des structures relais en direction des jardiniers amateurs sur le thème de la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins particuliers

AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en œuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

- Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région Auvergne.

Les opérations programmées ci-dessus ont été réalisées au cours de l'exercice 2016.

Le détail des activités du Groupe pour l'année 2016 est présenté dans le présent rapport sous forme de fiches de synthèse par opération. Toutes les actions réalisées en 2016 l'ont été sous maîtrise d'ouvrage de la **FREDON Auvergne**.

AXE 1 :
**Connaître et suivre la situation régionale
de la contamination des eaux
par les pesticides**

Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires

Historique Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a mis en place, dès 1997, un réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires afin d'établir un état des lieux régional. Le suivi concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines. Chaque année, le réseau PHYT'EAUVERGNE a été reconsidéré (cf. historique du suivi sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique qualité des eaux).

En 2014, une brochure d'interprétation complète sur la période 2004-2012 a été réalisée. Un bilan annuel des résultats d'analyse est réalisé afin de permettre leur diffusion. L'ensemble des résultats ainsi que les brochures de synthèse sont consultables sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE (www.phyteauvergne.fr) (cf. fiche synthétique suivante).

Enjeux

- **Connaître, sur l'ensemble de la région, l'état de contamination des eaux par les produits phytosanitaires** en fonction des périodes et des territoires ;
- **Définir les zones et les actions prioritaires** à mener pour réduire la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires ;
- **Observer l'impact des actions menées** sur la réduction des pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires sur les différents territoires de la région.

Objectifs de l'action

- **Mesurer la qualité des eaux** vis-à-vis des produits phytosanitaires à différentes périodes et sur l'ensemble des territoires de la région ;
- **Mesurer l'évolution au cours du temps** de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires ;
- **Apporter des éléments techniques** permettant de **mieux comprendre les mécanismes de pollution** des eaux sur les différents territoires et de **proposer des actions adaptées** pour réduire les pollutions.

Moyens mis en œuvre Cf. carte en annexe 1

- Cohérence des différents réseaux de surveillance de la qualité des eaux en Auvergne :

Le réseau régional de surveillance PHYT'EAUVERGNE se place en complémentarité des réseaux existants (Réseaux de Contrôle de Surveillance et de Contrôle Opérationnel des Agences de l'Eau mis en place dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, Contrôles sanitaires du Ministère de la Santé,...). Il permet une réactivité plus grande pour la mise en place d'actions. Il permet aussi de suivre la qualité des eaux de certaines ressources n'ayant pas été retenues dans le cadre d'autres types de réseaux de suivi. Il constitue un outil servant en particulier à préciser les recherches qui doivent être effectuées dans le cadre des autres réseaux de suivi et permet également de pouvoir disposer de résultats homogènes (même liste de molécules recherchées, même fréquence, même laboratoire...). A partir de 2008, le réseau PHYT'EAUVERGNE, a pu intégrer le Réseau de Contrôle Opérationnel Eaux Superficielles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ceci a permis de démarrer plus tôt ce suivi prévu dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Par ailleurs, l'ensemble des résultats obtenus par les autres réseaux existants en Auvergne ont été collectés, afin de les intégrer aux bilans réalisés dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE (brochures de synthèse régionale de résultats d'analyse, site Internet,...).

- Stations de prélèvement en eaux souterraines (ESO) :

Le réseau PHYT'EAUVERGNE 2016 a comporté **10 stations de prélèvement en Eaux Souterraines** :

Dep	Libellé Point	Commune
03	Forage d'irrigation "Baconnier"	Saint-Pourçain-sur-Besbre
	Forage d'irrigation "Les Petites Chappes" à Chevagnes (03). Eau brute.	Chevagnes
	Piezomètre "Champbonnet" à Dompierre-sur-Besbre (03)	Dompierre-sur-Besbre
	Piezomètre "La Bruyère" à St-Pourçain-sur-Besbre (03)	Saint-Pourçain-sur-Besbre
	Piezomètre "Les Bessonats" à Bessay-sur-Allier (03)	Bessay-sur-Allier
	Piezomètre "n°4" à Gannay-sur-Loire (03)	Gannay-sur-Loire
	Puits "Les Fours" à Marcenat (03). Eau brute ?	Marcenat
	Puits n°16 "La Mitte"	Estivareilles
63	Forage d'irrigation "Les Pacages" à Beauregard l'Evêque (63). Eau brute.	Beauregard-l'Evêque
	Source Saint-Genès à Malauzat (63). Eau brute.	Malauzat

A partir de 2008, le choix a été fait de privilégier les prélèvements sur des piézomètres plutôt que sur des puits ou des forages, afin de réduire l'impact potentiel des pompages sur les résultats d'analyse en nappe alluviale.

A noter que les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de leurs Réseaux de Contrôle de Surveillance et Opérationnels DCE (RCS et RCO), disposent de stations de prélèvement supplémentaires en eaux souterraines dont les résultats sont exploités dans la synthèse régionale de PHYT'EAUVERGNE.

- Stations de prélèvement en eaux superficielles (ESU) :

A partir de 2014, les nouvelles exigences du Réseau de Contrôle Opérationnel concernant l'accréditation nécessaire des structures réalisant les prélèvements a imposé des modifications d'organisation du réseau. Les stations du Réseau de Contrôle Opérationnel ESU de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont été directement prises en charge par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Néanmoins, les prélèvements ont été effectués aux mêmes périodes que celles du réseau PHYT'EAUVERGNE (adaptées aux conditions d'utilisation des produits phytosanitaires en Auvergne).

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a fait le choix d'alléger son suivi « pesticides » sur son programme 2016-2021 du Réseau de Contrôle Opérationnel. En 2016, toutes les stations qui étaient suivies les années précédentes n'ont fait l'objet d'aucun suivi « pesticides ». Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a décidé en comité de pilotage (Sous-Groupe « Pollution des eaux ») **de prendre à sa charge le suivi de toutes les stations RCO qui semblaient prioritaires** en termes de continuité de mesure. Cela a représenté 23 stations supplémentaires à la charge de PHYT'EAUVERGNE par rapport à 2015. Le réseau PHYT'EAUVERGNE 2016 a comporté un total de **57 stations de prélèvement en Eaux Superficielles**. Les tableaux suivants présentent les bassins versants concernés et les communes des lieux de prélèvement.

A noter que les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de leur Réseau de Contrôle de Surveillance DCE (RCS), disposent de stations de prélèvement supplémentaires en eaux superficielles dont les résultats sont exploités dans la synthèse régionale de PHYT'EAUVERGNE.

- Périodes de prélèvements :

Eaux superficielles :

Afin d'étudier des périodes qui n'avaient fait l'objet que de suivis ponctuels, il a été décidé, à partir de 2008, de réaliser les prélèvements en mai. Par ailleurs, la période de décembre, présentant globalement peu de détections, a été abandonnée à partir de 2008. Les périodes de prélèvements ont été :

- de 1997 à 2008 : avril, juin, octobre et décembre
- de 2008 à 2010 : avril, mai, juin, septembre et octobre
- de 2010 à 2014 : mars, avril, mai, juin, août septembre et octobre. En effet, à partir de 2010, le RCO (Réseau de Contrôle Opérationnel) nécessitait 7 prélèvements par an
- depuis 2014 : mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre (le choix de ne plus suivre la période d'août, au profit de la période de novembre a été fait à partir de 2014 afin de mieux caractériser les transferts éventuels d'herbicides céréales de pré-levée qui redeviennent plus utilisés ces dernières années)

Eaux souterraines :

Les périodes de prélèvements pour les eaux souterraines sont restées les mêmes que les années précédentes, reflétant les différentes situations des niveaux d'eaux souterraines, soit : **avril, juin, octobre et décembre**.

- Organisation des prélèvements :

Département	Opérateurs
ALLIER	ESU et ESO : agents du Conseil Général de l'Allier (BDQE) ESO : DREAL Auvergne
HAUTE-LOIRE	ESU et ESO : agents du Conseil Général de la Haute-Loire ESO : DREAL Auvergne
CANTAL	ESU : agent de la FDGDON du Cantal (en prestation pour la FREDON)
PUY-DE-DOME	ESU et ESO : agents de la FREDON Auvergne, ESO : DREAL

- Molécules recherchées :

Dep	Libellé Point	Commune
03	Acolin à la Chapelle aux Chasses	Chapelle-aux-Chasses
	Allier à St-Germain-des-Fossés	St-Germain-des-Fossés
	Allier à Villeneuve-sur-Allier	Villeneuve-sur-Allier
	Andelot	Paray-sous-Briailles
	Aumance à Meaulne	Meaulne
	Besbre	Dompierre-sur-Besbre
	Bieudre	Le Veurdre
	Bouble à Chareil-Cintrat	Chareil-Cintrat
	Burge à Aubigny	Aubigny
	Cher à St-Victor	St-Victor
	Cher à Vallon-en-Sully	Vallon-en-Sully
	Engièvre	St-Martin-des-Lais
	Luzeray	Bessay-sur-Allier
	Magieure à Vaux	Vaux
	Mourgon	St-Germain-des-Fossés
	Mourgon aval STEP	St-Germain-des-Fossés
	Oeil à Cosne-d'Allier	Cosne-d'Allier
	Queune	Neuvy
	Sichon	Vichy
	Sioule	Contigny
	Sonnante	Toulon-sur-Allier
	Valençon	Varennes-sur-Allier
15	Ander	St-Georges
	Authre	Lacapelle-Viescamp
	Auze à Brageac	Pleaux
	Célé	Mauris
	Cère à Sansac	Sansac-de-Marmiesse
	Ressègue	Mourjou
	Sumène (15)	Bassignac
43	Allier à Vieille-Brioude	Vieille-Brioude
	Borne	Chadrac
	Chalon à Polignac	Polignac
	Courbeyre	Beaulieu (43)
	Dolaison	Le Puy-en-Velay
	Gagne	St-Germain-Laprade
	Leuge	Ste-Florine
	Petite Gagne à Solignac	Solignac-sur-Loire
	Senouire	Fontannes
	Sumène (43)	Chaspinhac
	Vendage	Azerat
63	Allier à Limons	Limons
	Allier à Orbeil	Orbeil
	Ardes	Breuil-sur-Couze
	Artière	Martres-d'Artières
	Artière à Aulnat	Aulnat
	Auzon amont STEP	Cournon-d'Auvergne
	Bedat	St-Laure
	Buron	St-Priest-Bramefant
	Charlet	Authezat
	Dordogne à Messeix	Messeix
	Dore	Ris
	Eau-Mère	Parentignat
	Jauron	Beauregard-l'Evêque
	Litroux	Culhat
	Morge à St-Ignat	St-Ignat
	Pignol	Vic-le-Comte
	Veyre	Martres-de-Veyre

A partir de 2008, la liste des molécules recherchées a été calée sur la liste imposée pour le Contrôle Opérationnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne puisqu'une partie importante des stations de prélèvement PHYT'EAUVERGNE sont intégrées au RCO. Cette liste contient l'ensemble des molécules les plus susceptibles d'être détectées dans les eaux de la région (d'après l'étude SIRIS 2005). En 2010, afin de compléter les éléments de SIRIS 2005, des molécules supplémentaires ont été intégrées à la liste des molécules à rechercher (en particulier des herbicides supplémentaires utilisés sur céréales à paille ou maïs et préconisés par les instituts techniques et les chambres d'agriculture).

Dans le cadre de la procédure réglementaire de mise en concurrence, le laboratoire Carso de Lyon a été retenu pour réaliser les analyses au cours de l'année 2016. Il a recherché en routine 600 molécules différentes à chaque prélèvement dont les 197 molécules demandées dans le cahier des charges. A noter que la quasi-totalité des molécules supplémentaires recherchées en routine par le laboratoire ont une très faible probabilité d'être quantifiées dans les eaux de la région Auvergne (molécules interdites depuis très longtemps ou molécules non utilisées dans la région). A noter aussi **qu'une famille de molécules a été proposée nouvellement par le laboratoire en 2016**. Il s'agit des molécules de dégradation de certaines matières actives de la famille des amides.

Résultats obtenus

En 2016, les résultats montrent que tous les secteurs de l'Auvergne demeurent concernés par la pollution de l'eau par les pesticides. Les résultats sont présentés dans les **tableaux synthétiques en annexe 1**.

Eaux superficielles

Aucun bassin versant suivi au cours de l'année 2016 (5 ou 7 prélèvements effectués dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE – les stations du RCO ESU Loire Bretagne ayant été pris en charge par PHYT'EAUVERGNE en 2016) n'a été exempt de contamination par les pesticides. Sur les 58 bassins versants suivis en 2016, 24 bassins versants ont présenté, à chaque prélèvement, au moins une quantification à une concentration supérieure à 0,1 µg/.

Ce sont les bassins versants situés en zones d'élevage avec une faible densité d'urbanisation qui présentent le moins de contaminations, toujours à de faibles concentrations. A l'inverse, les bassins versants en grande partie occupés par des cultures et/ou des secteurs urbanisés présentent le plus de contaminations avec, dans la très grande majorité des cas, des concentrations dépassant 0,1 µg/L.

Le nombre de quantifications en 2016 est en augmentation par rapport à 2014 et par rapport à 2015. Les **conditions météorologiques** des années 2015 et 2016 (**globalement sèches**) n'ont pas favorisé les effets de dilution dans le cours d'eau. **En 2014**, à l'inverse, les conditions humides durant la période de printemps-été ont été favorables à une dilution des pollutions éventuelles (et cela vis-à-vis des années antérieures aussi). L'augmentation du nombre de quantification de matières actives phytosanitaires et l'augmentation globale des concentrations en 2015 et 2016 par rapport à 2014 peut s'expliquer en partie par ce phénomène. Néanmoins, un autre paramètre intervient dans l'augmentation des quantifications en 2016 : **certaines molécules nouvellement suivies depuis début 2016** (métabolites des matières actives de la famille des amides) **ont été souvent quantifiées**.

En 2016, comme pour les années précédentes, plus de **80 % des quantifications** de matières actives phytosanitaires dans les rivières d'Auvergne **sont des herbicides** (ou métabolites d'herbicides). Même si les fongicides et insecticides représentent 38 % des 190 molécules différentes quantifiées en 2016, ils l'ont été ponctuellement et souvent à de faibles concentrations.

A noter qu'en 2016, parmi les molécules les plus souvent quantifiées :

- l'AMPA (première molécule de dégradation du glyphosate) est la molécule la plus souvent quantifiée dans les eaux superficielles (à plus de 80% des recherches) souvent à des concentrations importantes, le glyphosate étant la troisième molécule (quantifiée dans plus de la moitié des prélèvements). Le glyphosate est un herbicide total foliaire systémique potentiellement utilisé par les différents utilisateurs (agriculteurs, communes, particuliers,...) ;
- Le Métolachlore ESA est la deuxième molécule la plus quantifiée en 2016 (dans plus de 60% des recherches). Elle n'est recherchée dans le cadre du suivi PHYT'EAUVERGNE que depuis 2016. Il s'agit d'une molécule de dégradation du S-Métolachlore. Le S-Métolachlore est la quatrième molécule la plus souvent quantifiée (quantifiée dans près de la moitié des prélèvements) avec une forte augmentation depuis 2013. Cette molécule est désormais le principal herbicide de pré-levée sur maïs (et sur d'autres cultures de printemps) (après le retrait du marché des autres molécules du même type ces dernières années). L'utilisation majoritaire intensifiée depuis 2014 explique sa présence plus régulière dans les eaux superficielles ;
- Le Diflufenicanil est quantifié régulièrement (près de 30% des recherches) mais toujours à de faibles concentrations. Cet herbicide est utilisé sur céréales à paille et par les communes. Elle a été deux fois moins souvent quantifiée en 2016 qu'en 2015.

Toutes les données du réseau « Eaux superficielles » de PHYT'EAUVERGNE ont été versées sur la base de données OSUR de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et sur la base de données SIE de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Eaux souterraines

En 2016, comme pour les années précédentes, les eaux souterraines ont présenté **globalement beaucoup moins de quantification de matières actives phytosanitaires que pour les eaux superficielles**. Les concentrations sont aussi le plus souvent inférieures à celles relevées en eaux superficielles. D'une manière générale, les eaux souterraines sont, en effet, moins sensibles aux transferts de pesticides du fait de leur profondeur (temps d'infiltration important favorable à une dégradation des matières actives phytosanitaires dans le sol). Même les nappes alluviales, qui sont pourtant très influencées par les eaux de la rivière et à renouvellement annuel sont pour l'instant peu impactées. Toutes les données du réseau « Eaux souterraines » de PHYT'EAUVERGNE ont été versées sur la base de données ADES de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Usages des molécules quantifiées

Sur l'ensemble des prélèvements effectués en 2016 :

- Plus de 80% des quantifications concernent des herbicides ou des molécules de dégradation d'herbicides,
- une quantification sur deux concerne une matière active à usage agricole,
- une quantification sur deux concerne une matière active à usages multiples sans qu'il soit possible de préciser le type d'utilisateur concerné (entretien des voies de communication et des espaces urbanisés, traitements par les particuliers ou usage agricole).

Perspectives

Le réseau PHYT'EAUVERGNE doit se poursuivre dans le temps afin d'observer l'évolution des contaminations des eaux par les produits phytosanitaires, et cela en complémentarité avec les autres réseaux existants. Il permet de disposer d'un suivi dans la durée de la qualité des eaux de la région et d'identifier les actions prioritaires à mettre en place pour réduire les pollutions éventuelles. Il permet aussi d'observer les améliorations de qualité d'eau en fonction des évolutions de pratiques phytosanitaires et des actions réalisées sur chaque territoire. Les nouvelles exigences du Réseau de Contrôle Opérationnel concernant l'accréditation nécessaire des structures réalisant les prélèvements imposera à l'avenir des modifications d'organisation du réseau. Comme en 2016, le réseau PHYT'EAUVERGNE sera d'autant plus important pour compléter le suivi souhaité par la Directive Cadre européenne sur l'Eau dans la mesure où le Réseau de contrôle Opérationnel est allégé sur le bassin Loire Bretagne. L'année 2017 sera aussi l'occasion de travailler à une harmonisation des éléments issus des suivis « pesticides » dans les eaux à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, compte-tenu des modifications dans l'organisation des campagnes de prélèvement à l'échelle du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021 (suivi sur chaque station du RCO 2 années sur la période), le maintien du suivi du réseau PHYT'EAUVERGNE s'avère d'autant plus précieux et indispensable depuis l'année 2016 mais également sur l'ensemble de la période.

Les membres du comité de pilotage de PHYT'EAUVERGNE ainsi que les partenaires d'Ecophyto en Auvergne-Rhône-Alpes (que ce soient des acteurs de la protection de l'eau ou des acteurs du monde agricole) ont renouvelé leur souhait de voir se poursuivre un suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires ainsi que l'exploitation et la mise à disposition des résultats.

Mise en forme et diffusion des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires

Historique Depuis 2001, chaque année, une brochure de synthèse des analyses du réseau PHYT'EAUVERGNE (ainsi que les autres réseaux disposant d'analyses pesticides sur les eaux) est éditée afin de synthétiser et diffuser ces informations sur la qualité des eaux de la région auprès des membres du groupe PHYT'EAUVERGNE. Par ailleurs, un module de consultation a été créé en 2009 afin d'accéder à l'intégralité des analyses sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE. Ces outils de diffusion des données doivent être mis à jour chaque année.

Enjeux

- **Partager l'expertise des partenaires régionaux** dans l'interprétation des résultats d'analyse de qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- **Informers l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires** sur l'état et l'évolution de la qualité des eaux de la région Auvergne ;
- **Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public** sur la qualité des eaux de la région Auvergne vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- **Répondre à une demande de mise à disposition auprès des acteurs locaux** de l'ensemble des résultats d'analyse du réseau PHYT'EAUVERGNE.

Objectifs de l'action

- **Diffuser auprès des acteurs régionaux et du grand public** l'ensemble des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires d'Auvergne en s'appuyant sur **l'expertise partagée des partenaires régionaux** ;
- Mettre à disposition les **données régulièrement mises à jour** grâce à des outils synthétiques et ergonomiques ;
- Proposer différents niveaux de lecture de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires : **échelles régionale et départementale** ainsi que **pour chaque bassin versant** et pour chaque station de prélèvement.

Moyens mis en œuvre et résultats obtenus en 2016

Réalisation et diffusion de la brochure « Qualité des eaux en Auvergne 2015 »

Une brochure simplifiée « Qualité des eaux en Auvergne 2015 » sur les résultats de l'année 2015 a été réalisée en 2016. Ce travail de synthèse a pour but de poursuivre le travail d'information d'un large public en favorisant une lecture simplifiée. Il fait le lien vers le site Internet de PHYT'EAUVERGNE qui permet d'accéder à l'ensemble des données et à une interprétation détaillée des résultats depuis 1997. Comme pour les années précédentes, la FREDON Auvergne a compilé les résultats d'analyse disponibles (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Syndicats d'eau, Agence Régionale de Santé) et les a mis en forme pour rédiger la brochure des résultats 2015. Cette dernière a ensuite été soumise à discussion et validation par le sous-groupe « Pollution des eaux ». Sur 12 pages, les éléments suivants sont présentés :

- Le contexte réglementaire et les éléments concernant les réseaux de suivi ;
- Une présentation des outils disponibles sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE pour une consultation détaillée et une interprétation des résultats d'analyse par territoire ;
- Une présentation cartographique et un graphique des molécules les plus quantifiées, dans les eaux superficielles d'une part et dans les eaux souterraines d'autre part, permettant de disposer de la vision régionale sur l'année 2015 ;
- Une présentation cartographique et un graphique des molécules les plus quantifiées permettant de disposer de la vision régionale du contrôle sanitaire en 2015.



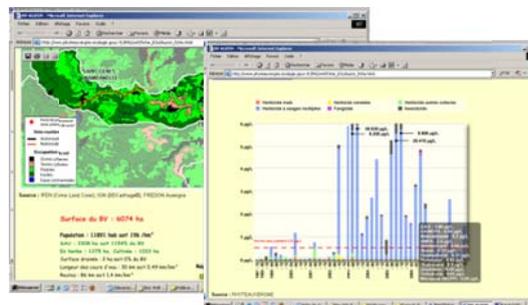
Cette brochure a été éditée et envoyée en juin 2016 par courrier au Comité de Pilotage Technique et Scientifique de PHYT'EAUVERGNE. Elle est aussi consultable sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Qualité de l'eau » et à la rubrique « Les publications ». Un envoi par mail a aussi été réalisé (avec une relance) aux 160 membres du « Groupe Plénier » de PHYT'EAUVERGNE (dont les porteurs de démarches territoriales, les syndicats d'eau potable,...). Cette brochure a été aussi mise à disposition lors de journées techniques à l'attention d'élus de collectivités (journées de démonstration de solutions alternatives aux produits phytosanitaires, réunion de contrats territoriaux,...).

Module de consultation des résultats d'analyse sur le site Internet

Le module complet de présentation des résultats d'analyse est en ligne depuis fin juin 2009 sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE - rubrique « Qualité de l'eau ». Il permet d'avoir accès à l'ensemble des résultats d'analyses de pesticides des différents réseaux (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour Garonne) sous forme de cartes dynamiques et de fiches synthétiques pour chaque station de prélèvement. La mise à jour des données en intégrant les données 2015 a été réalisée de la façon suivante :

- Mise en forme des données pour la création de l'ensemble des cartes dynamiques régionales ;
- Mise en forme et rédaction des fiches de synthèse pour chaque station de prélèvement

Les fiches par bassin versant sont aussi accessibles via un tableau (classement par département puis par ordre alphabétique).



Perspectives

La brochure de synthèse des résultats d'analyse et le module de présentation des résultats d'analyses devront être mis à jour chaque année en intégrant les données de l'année précédente (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour Garonne, Contrôle Sanitaire).

Initié fin 2016, un travail de rapprochement des outils de synthèse des résultats d'analyses « pesticides » à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes a été réalisé. Il a été décidé de travailler, dès 2017 à une mutualisation et une interprétation des données à l'échelle de la grande région. Il est notamment prévu de réaliser une brochure de synthèse de résultats d'analyse 2016 à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes. D'autre part, il est prévu d'initier la création d'un outil internet permettant de mettre à disposition l'ensemble des résultats à l'échelle grande région en s'appuyant sur l'exemple du site Internet de PHYT'EAUVERGNE.

AXE 2 :

**Accompagner les acteurs dans l'amélioration
et la réduction d'utilisation de produits
phytosanitaires**

Charte d'engagement des communes de la région sur l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : Charte d'entretien des espaces publics

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information des communes de la région Auvergne ont été réalisées dans le cadre du groupe PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions liées à leur utilisation de produits phytosanitaires. Afin d'apporter un soutien technique auprès des communes souhaitant poursuivre leur effort de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires et de valoriser leur démarche et leurs expériences techniques, le Comité de Pilotage Technique et Scientifique de PHYT'EAUVERGNE a décidé de mettre en place une charte d'engagement des communes de la région Auvergne. Après un bilan des chartes déjà existantes, il a été décidé d'adopter la charte de Basse Normandie. La Charte a été développée sur le territoire auvergnat à partir de 2011 et n'a cessé de permettre l'accompagnement, chaque année, d'une trentaine de communes supplémentaires.



Enjeux

- **Amélioration et réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones urbanisées ;
- **Réduction de la pollution des eaux** par les produits phytosanitaires utilisés en zones urbanisées
- **Réduction des effets des produits phytosanitaires sur la santé des utilisateurs** en collectivités.

Objectifs de l'action 2016

L'objectif de l'action 2016 était de mettre en œuvre la charte d'entretien des espaces publics auprès de **25 communes supplémentaires de la région** et de permettre une **démultiplication de la charte dans des territoires prioritaires** comportant un contrat territorial. Cette charte est un outil qui permet de :

- Inviter les collectivités de la région à s'engager dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Soutenir techniquement les collectivités engagées
- Valider l'atteinte des objectifs de communes engagées
- Valoriser les initiatives des collectivités en matière de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Diffuser les techniques mises en place par les collectivités engagées pour réduire l'usage de produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre en 2016

La mise en place de la charte d'entretien des espaces publics dans les communes a nécessité les étapes suivantes (plaquette de présentation de la charte en annexe 2) :

- **Prise de contact avec les communes**, notamment celles qui avaient présenté un intérêt pour la démarche de mise en place de la charte sur les années précédentes.
- **Présentation détaillée de la charte** à chacune des communes intéressées, si possible en présence du Maire, de tous les élus concernés et du responsable des services techniques. Mise à disposition des communes d'un modèle de délibération pour matérialiser leur engagement, lors du conseil municipal.
- **Audit des pratiques** de chacune des communes signataires
- **Rencontre technique avec les agents** municipaux sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires dans leur commune (réglementation, choix des produits, réglage du matériel, calcul de la dose, techniques alternatives...) et **discussion des propositions techniques faites par la FREDON pour se passer de produits**
- **Présentation orale du compte-rendu**, si possible en présence du Maire, de tous les élus concernés et du responsable des services techniques : Phase de **validation des propositions techniques faites par la FREDON**
- **Rédaction d'un compte-rendu** de l'audit, fourni à la commune
- Création, rédaction et diffusion auprès des communes signataires d'**outils de communication auprès des particuliers** (articles, panneaux,...)
- Proposition par courrier officiel à toutes les communes d'Auvergne non encore engagées dans la Charte et n'utilisant plus de produits phytosanitaires de **pouvoir être labellisées directement niveau 3** de la Charte d'entretien des espaces publics. Cette labellisation leur permet ainsi de pouvoir **bénéficier du label national** « Terre saine – communes sans pesticides »
- Réalisation des **contre-visites de 61 communes** étant en mesure de prétendre à la labellisation en 2016 (celles qui étaient déjà engagées dans la Charte et celles qui souhaitaient être directement labellisées niveau 3) afin de vérifier le respect de leurs engagements et rédaction des dossiers de labellisation de ces communes.
- Organisation de deux **réunions du comité de labellisation** les 18 octobre et 3 novembre 2016 et présentation des dossiers de labellisation
- Organisation et réalisation de **5 cérémonies officielles de remise des labels** à l'automne 2016 réparties sur tout le territoire auvergnat avec **52 collectivités à labelliser** selon le déroulement suivant :
 - mots d'accueil de Monsieur le Maire de la commune d'accueil,
 - mots des représentants des financeurs de l'opération,
 - discours d'introduction de-s- représentant-s- de l'Etat,
 - remise des labels avec pour chaque commune : présentation par la FREDON des efforts réalisés par la commune, remise de la plaque et du "diplôme" par le-s représentant-s de l'Etat et les financeurs,
 - échanges sur les retours d'expérience des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics
 - conclusion par le-s représentant-s de l'Etat.
- Organisation et réalisation de **Réunions d'Echanges Techniques** entre élus et agents techniques d'un même

secteur (échelle communauté de communes) afin de favoriser le partage d'expériences locales

- **Communication sur la charte au cours de différents événements** (manifestations locales, conférences de presse, labellisation officielle,...), et sur le site Internet du groupe PHYT'EAUVERGNE.

A noter qu'un accompagnement similaire a été réalisé auprès de communes supplémentaires dans le cadre de contrats territoriaux intégrant le volet « pesticides » (bassins versants du Haut-Lignon, de la Borne, de la Veyre, de l'Auzon, du Lembronnet, de la Sioule, territoire de Clermont-Communauté et des Aires d'Alimentation de Captages prioritaires de l'Allier).

Résultats obtenus

22 communes ont été accompagnées techniquement en 2016 dans le cadre de leur engagement dans la Charte d'entretien des espaces publics sur le programme PHYT'EAUVERGNE.

A la fin de l'année 2016, 176 collectivités étaient engagées dans la charte d'entretien des espaces publics en Auvergne (liste en annexe 2) ; ce qui **concerne plus de 50% de la population auvergnate** :

- niveau 1 « traiter mieux » : 58 communes dont 37 labellisées niveau 1
- niveau 2 « traiter moins » : 75 communes et 2 communautés de communes dont 27 labellisées niveau 2
- niveau 3 « ne plus traiter chimiquement » : 42 communes dont 26 labellisées niveau 3

A noter que certaines collectivités qui avaient été labellisées à un niveau 1 ou 2 se sont engagées à un niveau supérieur.

L'objectif fixé d'accompagner 25 communes en 2016 sur l'Auvergne (en dehors des contrats territoriaux) a été respecté. La liste des communes ayant été accompagnées en 2016 est présente en annexe 2. A noter que 15 communes supplémentaires se sont engagées en 2016 dans le cadre d'un contrat territorial.

49 communes qui s'étaient déjà engagées dans la Charte ont souhaité faire l'objet d'une contre-visite (contrôle du respect des engagements) en vue d'être labellisées d'ici fin 2016. Par ailleurs, 15 communes ont souhaité être labellisées niveau 3 (zéro phyto.) directement. Sur les **61 contre-visites réalisées**, 56 dossiers de labellisation ont été présentés au comité de labellisation. A l'issue des deux réunions du comité de labellisation, **52 communes ont été labellisées** (cf. annexe 2).

A noter que les contre-visites sont aussi l'occasion de valoriser et de relancer la dynamique de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires de la commune concernée. Elle permet aussi de rappeler ou de développer des éléments techniques permettant de poursuivre cette démarche.

Toutes les communes labellisées, quel que soit le niveau de labellisation ont fait un **effort important de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires**. Elles ont toutes rempli leur engagement de communiquer auprès de leurs administrés afin de leur faire accepter plus de végétation spontanée et les inviter à réduire, eux aussi, leur utilisation des produits phytosanitaires.

Les 5 cérémonies de labellisation réparties sur le territoire auvergnat (à Veyre-Monton (63), Cournon d'Auvergne (63), Gannat (03), Murat (15) et Saint-Germain-Laprade (43)) ont été très appréciées des communes concernées et des représentants des financeurs de l'opération qui ont participé à la remise officielle des prix. Elles sont l'occasion de valoriser et de partager les efforts réalisés par les élus et agents techniques de communes. Elles favorisent le maintien d'une dynamique dans la démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires.

Un lien direct a été établi entre la charte d'entretien des espaces publics en Auvergne et la charte nationale « Terre Saine – Communes sans pesticide » mise en place par le Ministère de l'Ecologie. Sur les 26 communes labellisées niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics en Auvergne, une dizaine de communes ont demandé et ont obtenu le label national.

5 réunions locales d'échanges techniques ont été réalisées sur l'Auvergne :

- Bessay-sur-Allier (03) – 07/04/2016 – secteur centre du département de l'Allier
- Aydat (63) – 12/05/2016 – territoire du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
- Aubière (63) – 28/04/2016 - territoire de Clermont-Communauté
- Issoire (63) - 10/10/2016 - secteur sud du département du Puy-de-Dôme
- Bellenaves (03) – 22/11/2016 – secteur sud-est du département de l'Allier

Ces réunions, qui ont rassemblé en tout près de 250 participants (élus et agents techniques), ont été l'occasion de partager les expériences des communes engagées (voire labellisées) dans la charte d'entretien des espaces publics avec les autres communes du territoire concernés. Les participants ont particulièrement apprécié ces réunions, les échanges ont été très riches et les démonstrations de matériels et les visites de sites entretenus sans désherbant ont été l'occasion d'encore mieux visualiser les moyens techniques pouvant être démultipliés dans les communes non encore engagées dans une démarche de réduction des produits.

Un effort de **communication et de valorisation** de la charte auprès du grand public a été réalisé au cours de l'année 2016, notamment suite aux 5 cérémonies de labellisation qui a eu lieu en novembre-décembre 2016. De nombreux articles de presse ont été édités dans les journaux locaux. Des agents de la FREDON ont participé à des émissions de radios locales et à des interviews pour France3. Quelques articles et émissions de radio et télé sont disponibles sur le site Internet dédié à la Charte d'entretien des espaces publics.

Le **site Internet national dédié** à la Charte d'entretien des espaces publics, réalisé par la FREDON Auvergne sur les fonds de la FREDON France : www.entretien-espaces-publics.fr permet de disposer d'une présentation et d'informations techniques pour chaque commune engagée dans la Charte d'entretien des espaces publics en France.

Perspectives

La charte d'entretien des espaces publics est un outil qui doit être valorisé sur la durée. Il est prévu d'accompagner à nouveau une vingtaine de communes en 2017 à l'échelle de l'Auvergne. D'autres porteurs de contrats territoriaux supplémentaires intégrant le volet « pesticides » se sont montrés intéressés pour démultiplier la Charte à l'attention des communes de leur territoire (territoire de Vichy Val d'Allier Communauté). Les engagements éventuels de ces communes supplémentaires sur ces territoires viendront continuer d'amplifier la dynamique de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires des communes d'Auvergne.

La loi « Labbé » adoptée le 6 février 2014 et modifiée par le loi de transition énergétique de juillet 2015 prévoit l'interdiction pour les personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires (sauf produits à faible impact) pour l'entretien des espaces verts, des voiries, de forêts et de promenades à partir du 1er janvier 2017. Les dispositions de cette loi invitent donc dès à présent les communes à s'engager dans une démarche progressive de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. L'accompagnement proposé dans le cadre de la Charte d'entretien des espaces publics correspond à ces évolutions.

Un travail d'harmonisation des chartes Auvergne et Rhône-Alpes devra être entrepris en 2017. L'entrée en vigueur de la loi « Labbé » à compter du 1^{er} janvier 2017 entraînera des répercussions sur le financement de la charte et sur la méthode d'accompagnement qu'il faudra faire évoluer.

Charte des jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information ont été réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires en zone non agricole.



La FREDON Auvergne a adapté en 2011 la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » qui a été développée en région Champagne Ardenne. Cette charte s'adresse aux jardineries distributrices de produits phytosanitaires auprès des particuliers. Les jardineries signataires de cette charte s'engagent notamment à proposer à leurs clients des alternatives aux traitements chimiques et à communiquer sur les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette charte adaptée à la région Auvergne a démarré concrètement dans 8 jardineries pilotes au printemps 2012. L'opération concerne 29 jardineries et Libres Services Agricoles de la région en 2016.

Enjeux

- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones non agricoles ;
- **Réduction de la pollution des eaux et des effets sur la santé** par les produits phytosanitaires utilisés en zones non agricoles.

Objectifs de l'action 2016

L'objectif de l'action 2016 était de :

- **Sensibiliser les jardiniers amateurs** sur les risques liés aux produits phytosanitaires pour la santé et l'environnement ;
- Proposer au plus grand nombre de **jardineries de la région de s'engager dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires** (la Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ») : mise en vente de techniques alternatives, et orientation du conseil pour sensibiliser le particulier à cette problématique
- **Soutenir techniquement les jardineries** engagées (formation, mise à disposition de fiches conseil, préparation aux évolutions réglementaires concernant la vente de produits phytosanitaires pour les particuliers...)
- **Valoriser les jardineries engagées**

Moyens mis en œuvre en 2016

Afin de mettre en place la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des 29 jardineries signataires en Auvergne en 2016 (liste des jardineries en annexe 3), les étapes suivantes ont été respectées :

- Rencontrer les directeurs des jardineries intéressés par la démarche, visiter les magasins et signer la charte (3 nouvelles jardineries en 2016) et mettre à disposition des points de vente les outils d'information de la clientèle, les outils de sensibilisation aux bonnes pratiques, et des messages saisonniers sur les alternatives.
- Réaliser des animations en magasin au printemps (5 demi-journées assurées par la FREDON Auvergne dont une journée dans le cadre du Contrat territorial des Aires d'Alimentation de Captage de Pont-du-Château)
- Organiser trois journées de formation « terrain » sur les thématiques de la lutte contre les ravageurs, au jardin, en utilisant la biodiversité (2 en septembre 2016) et sur le compostage (octobre 2016). Journées animées par Pierre Feltz, formateur en jardinage au naturel et maître composteur.
- Communiquer sur la charte des jardineries : mise en ligne de l'Echo des jardins (cf. page 29) sur le site internet de la charte www.mieux-jardiner.fr, et diffusé par email à tous les partenaires locaux, associations de jardinage... Renseignement du module « agenda » sur le site internet, annonçant les événements locaux en lien avec le jardinage au naturel.
- Organiser une opération pilote de collecte des PPNU des particuliers, sur le territoire du Parc Régional du Livradois Forez, en partenariat avec le PNR Livradois Forez et le VALTOM. Les jardineries situées sur le territoire du Parc et signataires de la charte se sont engagées à participer à cette opération du 19 au 27 novembre 2016. Cette démarche a été l'occasion d'une signature de la Charte par un nouveau point de vente sur ce territoire qui s'est engagé sur 2017.
- Re-solliciter toutes les jardineries de la région par courrier (dans le contexte de la loi Labbé) pour les inviter à intégrer la charte pour l'année 2017
- Réaliser les enquêtes mystères dans les jardineries, entre juin et octobre 2016
- Organiser une réunion bilan de l'année 2016 avec les jardineries pilotes et le comité de pilotage de la Charte

Résultats obtenus

La charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » a permis d'accompagner les jardineries signataires dans la démarche de proposition d'alternatives aux produits phytosanitaires. Elle a montré de **bons résultats au niveau des magasins signataires**, tant au niveau de l'affichage des outils mis à disposition, que par le conseil.

Les jardineries engagées ressentent globalement une demande croissante de solutions alternatives aux produits phytosanitaires de la part d'une partie des jardiniers amateurs.

Les responsables des points de vente sont volontaires pour poursuivre la démarche et **demandeurs de toujours plus d'informations pour mieux se former**, afin de relayer les messages de techniques de jardinage au naturel à leur clientèle. Les conseils sont d'autant plus nécessaires que les échéances de la loi Labbé approchent avec dès 2017, la vente des phytosanitaires sur conseil uniquement. Ces conseils devront préparer les clients à apprendre à se passer de produits phytosanitaires dès 2019.

Perspectives

Pour la saison **2017**, cette action sera poursuivie, avec toujours en priorité le transfert de connaissances sur le **jardinage au naturel**, et notamment sur les nouvelles solutions de jardinage à disposition dans les magasins.

L'accompagnement sera aussi intensifié sur l'application de les premières échéances de la « Loi Labbé » au 1^{er} janvier 2017 ; les jardinerie ayant à cette date l'obligation de ne plus avoir de produit phytosanitaire (autres que les produits de biocontrôle, les produits autorisés en agriculture biologique et les produits à faible risque) en libre-service dans le magasin.

Le financement de la charte des jardinerie est remis en cause chaque année et la question de l'opportunité du maintien de cet accompagnement est posée. Un **bilan à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes est à faire fin 2017 pour décider du devenir des chartes des jardinerie sur la région.**

AXE 3 :
Communiquer, sensibiliser

Diffusion d'un visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public

Historique

Afin d'accroître la sensibilisation des particuliers sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles, la FREDON Auvergne a créé en 2011 un panneau « Ensemble, réduisons les pesticides » et l'a diffusé, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) auprès des particuliers du bassin versant de l'Auzon. Le particulier qui affiche ce panneau à son portail encourage ses élus à envisager des alternatives au désherbage chimique dans sa commune. Pour cela, il s'engage à accepter davantage la végétation spontanée dans sa commune, et participe en s'engageant lui aussi à apprendre à se passer de pesticides dans son espace privé.

La distribution des panneaux et autocollants sur le territoire pilote de l'Auzon ayant montré des résultats intéressants, tant en termes d'affichage par les particuliers, qu'en termes d'appropriation de l'outil par les élus, il a été entrepris en 2013 de proposer la diffusion de l'autocollant à l'ensemble des communes engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires.



Enjeux

- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones non agricoles ;
- **Réduction de la pollution des eaux et des effets sur la santé** par les produits phytosanitaires utilisés en zones non agricoles.

Objectifs de l'action en 2016

- **Sensibiliser le grand public** sur les enjeux des produits phytosanitaires sur l'environnement
- **Communiquer sur les bonnes pratiques phytosanitaires** du particulier
- **Mobiliser la population pour encourager** les bonnes pratiques phytosanitaires de sa commune

Moyens mis en œuvre en 2016

- **Proposition de l'outil** aux collectivités et gestionnaires de territoires engagés dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires. Il a été présenté lors des différentes rencontres avec les élus des collectivités concernées (journées techniques, présentations de la charte d'entretien des espaces publics, conférences,...).
- L'autocollant a également été proposé aux points de collecte de l'opération pilote de collecte des PPNU sur le territoire du Parc Naturel Régional du Livradois Forez en novembre 2016 : 19 déchèteries et 4 jardineries de la charte Jardiner en préservant sa santé et l'environnement.
- **Mise en forme et adaptation des visuels** (logo, couleur, forme,...) pour les collectivités en faisant la demande
 - **Accompagnement à la diffusion du visuel** par les collectivités

Résultats obtenus

En 2016, **22 collectivités (dont 1 nouvelle en 2016)** disposent du visuel personnalisé, afin d'éditer les autocollants et de les diffuser à leurs habitants, via le bulletin communal, lors de manifestations, ou en libre service en mairie... (tableau ci-contre). La population estimée concernée par cette opération est d'environ 460 000 habitants (soit 34 % de la population totale auvergnate).

Les collectivités engagées considèrent cet outil comme un moyen de communiquer sur les efforts réalisés pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Collectivité	Année de disposition de l'outil	Estimation de la population concernée (nb. Habitants)
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (pour les communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics sur le contrat territorial des AAC de l'Allier)	2014	15 000
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon pour une diffusion sur l'ensemble des territoires des bassins versants de la Veyre et de l'Auzon (23 communes concernées)	2013	35 000
Clermont Communauté sur les 21 communes du territoire	2013	282 000
Commune d'Ambert,	2013	6 962
Commune d'Arpajon sur Cère,	2013	6 009
Commune de Brassac les Mines,	2013	3 300
Commune de Monistrol-sur-Loire	2014	8 677
Commune de Montluçon	2014	38 978
Commune de Murat,	2013	2 025
Commune de Riom,	2013	17 779
Commune de Saint Germain l'Herm,	2013	508
Commune de Sauzillanges	2013	1 133
Commune d'Aurillac	2015	27 924
Commune de Chadrac	2015	2 845
Commune d'Artonne	2015	775
Commune de Sainte Florine	2015	3 113
Commune de Lusigny	2015	1 581
Commune de Saint Chély d'Apcher (48)	2015	4 162
Commune de Vorey-sur-Arzon	2015	1 440
Commune de Beauregard-Vendon	2015	1 115
Commune de Mezel	2015	1 758
Commune de la Monnerie le Montel	2016	1 786
		total : 459 708 hab.

Perspectives

En 2017, l'action consistera à poursuivre la diffusion du panneau (ou autocollant) auprès des communes qui souhaitent le mettre à disposition de leurs administrés. La FREDON réalisera une nouvelle campagne de communication afin d'informer les collectivités d'Auvergne que ce document est à leur disposition. L'application de la loi Labbé à compter du 1er janvier 2017 sera l'occasion de communiquer plus largement à l'attention de toutes les collectivités désormais concernées par cette réglementation.

- Un courrier sera envoyé aux 1268 communes auvergnates qui n'ont pas encore directement mis en place cet outil avec un autocollant exemple et une plaquette de présentation l'outil dans le contexte de la loi Labbé.
- Un courrier sera également envoyé aux nouvelles communautés de communes auvergnates avec un autocollant exemple et une plaquette de présentation l'outil dans le contexte de la loi Labbé.

Par ailleurs, l'autocollant « Moi, je m'engage, et vous ? » pourra être édité et diffusé avec une plaquette explicative des échéances de la loi Labbé pour les particuliers en 2019 auprès de partenaires en lien avec les jardiniers amateurs (associations, Comité des Parcs et jardins d'Auvergne, jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'Environnement », Structures d'éducation à l'environnement...)

Un travail d'harmonisation et de mutualisation à l'échelle « grande région » sera réalisé en partenariat avec la DRAAF et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Diffusion d'une lettre d'information sur le jardinage au naturel : l'Echo des jardins en Auvergne

Historique

Dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE, la FREDON Auvergne met en place des actions ayant pour objectif la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles. Afin d'informer les jardiniers amateurs sur les problématiques phytosanitaires, et pour promouvoir les pratiques de jardinage au naturel, une lettre d'information numérique est mise en place. Il s'agit d'apporter régulièrement des informations liées au jardinage au naturel. Une partie « recette du jardin » permet de marquer le lien important qui existe entre les questions de jardinage au naturel et l'enjeu « alimentation ».

Enjeux

- Diminuer les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'environnement et la santé des utilisateurs
- Informer les jardiniers amateurs sur le jardinage au naturel (aspects réglementaires, techniques de jardinage)
- Faire le lien entre jardin et alimentation (rubrique régulière « recette du jardin »)
- Instaurer un lien régulier avec les partenaires œuvrant sur les thématiques du jardinage amateur (ex. les associations de jardiniers amateurs, qui sont des relais d'information efficaces)
- Valoriser les événements locaux et régionaux portant sur le jardinage au naturel

Objectifs de l'action en 2016

- Rédiger et diffuser 4 numéros de la lettre d'information électronique

Moyens mis en œuvre en 2016

- Rédiger 4 numéros de la lettre d'information (dates de parution : 13 avril 2016, 16 septembre 2016, 17 novembre 2016, 15 décembre 2016).
Ils sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.mieux-jardiner.fr/spip.php?page=article_region&id_article=306
- Consolider la liste de diffusion de la lettre, et notamment élargir la liste de diffusion aux départements de Rhône-Alpes
- Faire connaître l'Echo des Jardins (distribution lors des différentes rencontres, manifestations, événements organisés par la FREDON)
- Faire un bilan des nombres de lectures de la newsletter en ligne (grâce aux modules informatiques développés)

Résultats obtenus

- Rédaction et diffusion de **4 numéros** en 2016
- Diffusion de la lettre à **5 314 destinataires** (la liste d'envoi a été étendue à la grande région à partir du numéro 6).
- Recensement et relai de plus de **70 manifestations sur le jardinage**
- **Mise à disposition des 4 info-lettres sur le site www.mieux-jardiner.fr**

Le bilan des nombres de téléchargements est présenté en annexe 4.

Le suivi de la diffusion de la newsletter grâce à l'outil de diffusion en masse met en évidence les éléments suivants :

- 24 à 34 % des destinataires de l'email lisent le message.
- 6 à 9 % des destinataires de l'email ouvrent le document Echo des jardins à partir du message envoyé.
- Les internautes ont la possibilité de s'abonner à la lettre d'information depuis le site www.mieux-jardiner.fr. Au total, 141 personnes ont fait la demande de recevoir ce document.



Perspectives

- Améliorer la liste de diffusion de la lettre d'information sur le territoire auvergnat. Le travail d'extension sur les autres territoires d'Auvergne Rhône-Alpes sera poursuivi. Ce travail sera réalisé en partenariat avec la FREDON Rhône-Alpes.
- Poursuivre le lien avec des structures pour collaborer régulièrement dans la rédaction de certains articles : notamment la SNHF (partie technique) et A.N.I.S Etoilé (partie alimentation). D'autres structures peuvent également participer à la rédaction.
- Rédiger les 4 numéros de 2017 (périodes de parution prévues : avril, juin, septembre et décembre).
- Diffuser les newsletters. Elles seront envoyées gratuitement par email à la liste de diffusion. Elles seront aussi disponibles à l'adresse suivante :
http://www.mieux-jardiner.fr/spip.php?page=article_region&id_article=306
Le site internet permet de s'inscrire en ligne à la lettre électronique.
- Annoncer dans l'agenda les événements liés au jardin, et organisés par divers acteurs locaux et régionaux du territoire du bassin Allier-Loire-Amont (acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, associations...)

Jardinage au naturel : Bilan technique d'un panel d'actions de communication portées par des collectivités en Auvergne

Historique

Dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE, la FREDON Auvergne met en place des actions ayant pour objectif la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles. Elle est un acteur de référence sur ce thème pour les collectivités d'Auvergne. Elle apporte, entre autres, aux collectivités un soutien en termes de communication auprès de leurs administrés, afin de mieux faire accepter la végétation spontanée mais aussi pour inviter à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces privés.

Une demande fréquente de la part des collectivités est faite auprès de la FREDON : Elles cherchent de nouvelles manières d'impliquer la population (et notamment les jardiniers amateurs) dans la démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires.

Enjeux

- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones non agricoles
- **Evolution des pratiques des particuliers** vers une réduction d'utilisation des produits phytosanitaires et vers une démarche de jardinage au naturel

Objectifs de l'action en 2016

- Recenser des actions de communication actives mises en œuvre par les collectivités d'Auvergne.
- Elaborer un document de synthèse, non exhaustif mais analysant chaque action de communication sélectionnée afin de faciliter leur reproduction par d'autres collectivités

Moyens mis en œuvre en 2016

Afin de compléter les outils de communication disponibles pour les collectivités, la FREDON Auvergne a effectué un recensement des actions de communication « actives » mises en œuvre par des collectivités d'Auvergne. Une analyse critique des résultats de ces actions a été réalisée. L'objectif est de partager les retours d'expérience de porteurs d'actions de communication originales, et de les diffuser à l'ensemble des collectivités. Cette action vise à répondre à une demande fréquente de la part des collectivités, qui cherchent de nouvelles manières d'impliquer la population (et notamment les jardiniers amateurs) dans la démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires.

L'action a été réalisée selon les étapes suivantes :

- Solliciter l'ensemble des communes d'Auvergne afin de connaître les actions de communication sur le jardinage au naturel qu'elles ont mises en œuvre : courrier envoyé aux 1310 communes, com com syndicats d'eau ...
- Sélectionner un panel d'actions représentatives des différents types d'actions réalisés par les collectivités
- Prise de contact avec les collectivités sélectionnées, et entretien afin de décrire les actions menées, d'en faire un bilan objectif et d'analyser les points importants pour en réussir la mise en œuvre.
- Rédaction de fiches de synthèse des actions étudiées
- Mise en forme du document de synthèse
- Mise en ligne du document de synthèse et communication auprès des collectivités et des partenaires de PHYT'EAUVERGNE

Résultats obtenus

- un document numérique réunissant 12 types d'action de communication et 17 fiches décrivant des exemples d'actions détaillées a été rédigé et mis en forme.
- Les fiches ont toutes été validées par les collectivités concernées
- Le document est disponible sur le site internet de la FREDON Auvergne à l'adresse suivante : <http://fredon-auvergne.fr/Sensibiliser-et-informer-les.html> et sur le site de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Actions du groupe » - « Communication – formation » - « Grand public » (en attendant la création d'un futur site régional Auvergne-Rhône-Alpes qui est prévu fin 2017)
- Une diffusion du document a été réalisée selon les différents vecteurs suivants :
 - par email à toutes les collectivités d'Auvergne,
 - aux partenaires de PHYT'EAUVERGNE,
 - diffusion aux adhérents de la FREDON Auvergne via sa newsletter,
 - article dans l'Echo des jardins
 - édition de flyers présentant le document distribué lors des différentes rencontres et manifestations avec les collectivités.

Perspectives

- Faire connaître le document de synthèse aux collectivités, lors des différentes rencontres et évènements.
- Mettre le document à disposition sur le futur site Internet Ecophyto Auvergne-Rhône-Alpes
- Mettre le document à disposition sur le site Internet national Ecophyto-Pro
- Recenser les actions similaires en Rhône-Alpes et diffuser le document auprès des collectivités de Rhône-Alpes
- Une mise à jour de ce document est envisageable au cours du temps, afin de valoriser de nouveaux exemples d'actions.

AXE 4 :

**Apport d'expertise pour la construction
et la mise en œuvre des plans d'actions
sur les zones à enjeux phytosanitaires**

Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région – Bilan de l'opération 2016

Historique Les acteurs locaux en charge de démarches territoriales sur la région Auvergne commencent à intégrer dans leurs travaux, lorsqu'ils sont confrontés à ce problème de pollution, la problématique « phytosanitaires ». Les compétences techniques nécessaires à une bonne compréhension de ce sujet complexe ne sont pas toujours disponibles dans les structures porteuses de démarches territoriales. De même, une expertise technique peut s'avérer nécessaire dans le cadre de la mise en place de la procédure de préservation des zones de captages prioritaires « Grenelle ».

Aussi, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a décidé qu'à partir de 2008, la FREDON Auvergne pourrait apporter, dans le cadre des actions du Groupe, une expertise technique auprès des acteurs locaux en charge de démarches territoriales qui le souhaiteraient. Cette expertise s'étend aussi depuis 2011 aux secteurs des captages prioritaires « Grenelle ».

Enjeux

Efficacité de la prise en charge de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires par les acteurs en charge d'une démarche territoriale et dans le cadre de la procédure de préservation de la qualité des eaux des captages prioritaires « Grenelle », dont les conditions nécessaires sont les suivantes :

- l'intégration des éléments techniques nécessaires dans les démarches territoriales concernées.
- La validation des conclusions des diagnostics phytosanitaires sur les territoires concernés
- La mise en place, sur les territoires concernés, des actions adaptées à la réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- La cohérence avec les actions mises en place par PHYT'EAUVERGNE au niveau régional (notamment le réseau de surveillance de la qualité des eaux).

Objectifs de l'action

- **Mettre à disposition l'expertise technique acquise** dans le cadre des actions de PHYT'EAUVERGNE ;
- **Soutenir techniquement** les acteurs en charge d'une démarche territoriale ou d'une procédure de préservation des captages prioritaires « Grenelle ».
- **Recueillir les données** acquises dans le cadre des actions territoriales et les **intégrer aux bilans régionaux** de PHYT'EAUVERGNE

Moyens mis en œuvre

L'apport d'expertise technique a toujours fait suite à une demande de la part d'un organisme en charge d'une démarche territoriale sur la région Auvergne ou d'agents de l'Etat pour ce qui concerne la procédure de préservation des captages « Grenelle ». Un agent de la FREDON Auvergne a assuré l'apport d'expertise technique sur la problématique de contamination des eaux par les produits phytosanitaires. Ce travail s'est effectué, entre autres, par les actions suivantes :

- **participation aux réunions de comité de pilotage** relatif à chaque démarche territoriale ;
- soutien technique pour la mise en place de réseaux spécifiques et pour **l'interprétation des analyses** sur les territoires concernés ;
- **validation des conclusions des diagnostics** phytosanitaires des territoires concernés ;
- soutien technique pour le **choix d'actions à mettre en place** sur les territoires concernés.

Résultats obtenus en 2016

Le récapitulatif complet des apports d'expertise en 2016 est présenté dans le tableau fourni en annexe 5. Cet apport d'expertise a concerné **17 démarches territoriales différentes** sur l'Auvergne. **44 interventions** ont été réalisées de la façon suivante :

- réponses à des questions techniques par mail, par téléphone ou sur place,
- participation à des réunions techniques.

Les organismes qui **ont sollicité cette expertise en 2016** sont les suivants :

Organisme sollicitant l'expertise	Démarche territoriale concernée
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon et Clermont Communauté	Contrat territorial BV Auzon
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon	Contrats territoriaux BV Auzon, Veyre et Charlet
EPIDOR	SAGE Dordogne
SICALA	Contrat Territoriaux Borne, Haut-Ligon et Semène
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier - Chambre d'Agriculture de l'Allier	Aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Allier – Contrat Territorial
Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne, Rive Gauche de la Dore, Dore-Allier	Aires d'alimentation des captages prioritaires de Pont-du-Château et Vinzelles – Contrat Territorial
Communauté de communes vallée de l'Ance	Contrat territorial BV Ance
Parc Livradois Forez	SAGE Dore
Vichy Val d'Allier Communauté	Projet de Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques des Affluents de l'Allier
Université Blaise Pascal	Contrats territoriaux Veyre - Auzon - Charlet - Alagnon - Couzes
IRSTEA	Contrats territoriaux Veyre - Auzon - Charlet - Alagnon - Couzes
BRGM - DREAL - AELB	Aires d'alimentation des captages prioritaires d'Auvergne
Chambre Agriculture 63	Contrat Territorial BV Lembronnet

Perspectives

Lors du lancement de cette opération début 2008, il était prévu de mettre à disposition dans la durée une « permanence » d'expertise technique à l'attention des acteurs en charge d'une démarche territoriale sur le thème de la pollution de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires. Il conviendra donc de poursuivre ce travail d'expertise apportée à la demande des structures porteuses des démarches territoriales de la région Auvergne. Un travail de mutualisation à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes devra être engagé.

Soutien à l'animation

Animation de PHYT'EAUVERGNE – Bilan de l'opération 2016

Historique Depuis 1997, la co-animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE est assurée par la DRAAF Auvergne et la DREAL Auvergne. Un soutien à l'animation est par ailleurs assuré par la FREDON Auvergne.

Enjeux • **Prise de conscience**, par tous les publics cibles concernés (agriculteurs, collectivités territoriales, jardiniers amateurs, entreprises...) de la problématique de **pollution des eaux par les produits phytosanitaires**

- **Prise en compte, au niveau régional, par les porteurs de projet, de la problématique** de pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- **Valorisation des résultats et informations** obtenus dans le cadre des actions du groupe PHYT'EAUVERGNE

Objectifs de l'action

- **Sensibiliser et communiquer auprès des acteurs régionaux et auprès du grand public** sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- **Mettre à la disposition du plus grand nombre les résultats et références (à jour), obtenus** dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- Favoriser la **vie du Groupe PHYT'EAUVERGNE** par l'animation des différents comités de pilotage : **lieux d'échanges et de concertations** sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre et résultats obtenus

En 2016, le soutien à l'animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE a concerné les missions suivantes :

1. Secrétariat de PHYT'EAUVERGNE

- l'organisation matérielle des réunions liées au Groupe PHYT'EAUVERGNE (réservation de salles, feuille de présence...),
- l'archivage des courriers liés à l'activité de PHYT'EAUVERGNE,

2. Participation à l'animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE

- préparation des réunions des comités de pilotage de PHYT'EAUVERGNE
- présentations des actions et participation à l'animation lors des réunions des comités de pilotage de PHYT'EAUVERGNE
- suivi de l'avancement des groupes de travail de PHYT'EAUVERGNE
- propositions sur les orientations du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- coordination, réalisation et gestion des dossiers financiers relatifs aux actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE

3. Gestion et mises à jour du site Internet du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Le site Internet a fait l'objet de mises à jour régulières en intégrant les données de qualité des eaux (cf. paragraphe concernant l'axe 1) et tous les documents produits aux cours de l'année 2016.

4. Soutien technique lors de demandes de données par des tiers

La FREDON Auvergne apporte un soutien technique à la DRAAF-SRAL et à la DREAL. Elle aide à la mise en forme de documents techniques relatifs aux actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE (résultats d'analyse, informations cartographiques...) pour diffusion à des tiers lors de demandes spécifiques.

5. Rédaction, mise en forme, édition et diffusion du Rapport d'Activité du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Le rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE est rédigé chaque année afin de rendre compte de l'ensemble des activités réalisées par le Groupe au cours de l'année passée. Il est disponible pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Groupe. Le rapport d'activité 2015 a été édité et envoyé à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage Technique et Scientifique de PHYT'EAUVERGNE. Il a été diffusé sous format numérique à l'ensemble du Groupe Plénier de PHYT'EAUVERGNE (soit plus de 140 correspondants). Il est, par ailleurs, consultable par tous sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Les publications ».

6. Apport d'expertise auprès d'acteurs locaux

Tout au long de l'année 2016, différents organismes (professionnels agricoles, agriculteurs, collectivités locales, syndicats d'eau,...) ont sollicité les représentants du Groupe PHYT'EAUVERGNE pour des demandes de soutiens techniques spécifiques et ponctuels. La DRAAF-SRAL, la DREAL Auvergne et la FREDON Auvergne ont répondu, dans la limite de leurs contraintes de temps, à l'ensemble de ces demandes.

7. Interventions dans les établissements de formation agricole et environnementale

Depuis 2005, les interventions se sont **déroulées au sein des établissements de formation** (formations post bac). Elles ont toujours fait **suite à une demande de la part des enseignants concernés** par la problématique. Elles s'intégraient, par conséquent, dans le cadre du programme de formation et ont été réalisées en collaboration avec les enseignants concernés. L'intervenant était un chargé d'étude de la FREDON Auvergne. L'ensemble des informations diffusées lors des interventions s'appuyait sur les connaissances acquises jusqu'alors par le Groupe PHYT'EAUVERGNE. Lors des interventions, l'intervenant a laissé une place importante aux échanges avec les élèves. Les éléments présentés sont :

- le groupe PHYT'EAUVERGNE
- rappels concernant la réglementation et l'utilisation des produits phytosanitaires
- qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires
- modes de transfert des produits phytosanitaires vers la ressource en eau
- solutions techniques permettant de réduire les risques de pollution
- les démarches territoriales pour réduire les pollutions

En 2016, 4 interventions différentes ont été réalisées : VetAgro Sup- options « Productions Végétales » 2^{ème} année (3h30) et 3^{ème} année (3h30) ; Licences Pro « Expertise Agro-environnementale et conduite de projet » d'Aurillac (3h00) ; Licences Pro « Gestion durable des ressources en agriculture » de Marmilhat (2 fois 4h00).

Perspectives Le Groupe PHYT'EAUVERGNE est depuis sa création un lieu d'échanges et de concertations entre partenaires sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires. Il conviendra de poursuivre et de réorganiser ce travail d'animation dans le cadre d'Ecophyto II et de la nouvelle région en 2017. Les GRAP sont amenés à évoluer et à trouver une autre manière d'exister dans le cadre du plan Ecophyto II. Les actions menées jusque-là par PHYT'EAUVERGNE sont pour la plupart à conserver, dans une dimension régionale si possible.

Bilan Financier

GRUPE PHYT'EAUVERGNE : BILAN FINANCIER FREDON AUVERGNE 2016

ANIMATION PHYT'EAUVERGNE ANNEE 2016	Dépenses	SUBVENTIONS
Animation	22 773,97 €	22 736,16 €
Factures	93,00 €	- €
Fournisseur	93,00 €	- €
Salariés	22 680,97 €	
Subventions	- €	22 736,16 €
Subventions	- €	22 736,16 €
AEAG	- €	2 801,10 €
AELB	- €	10 083,96 €
ARS	- €	7 946,36 €
CD03	- €	
CD63	- €	- €
CR	- €	1 904,74 €
Brochure / analyse / site	37 470,56 €	37 267,30 €
Factures	1 047,78 €	- €
Fournisseur	1 047,78 €	- €
Salariés	36 422,78 €	
Subventions	- €	37 267,30 €
Subventions	- €	37 267,30 €
AELB	- €	22 360,38 €
ARS	- €	3 342,61 €
FEDER	- €	11 564,31 €
Charte région	113 325,32 €	113 169,47 €
Factures	9 269,51 €	14 610,00 €
Fournisseur	9 269,51 €	- €
Communes	- €	14 610,00 €
Salariés	104 055,81 €	
Subventions	- €	98 559,47 €
Subventions	- €	98 559,47 €
AEAG	- €	9 187,50 €
AELB	- €	56 529,72 €
CD03	- €	1 682,72 €
CD15	- €	
CD43	- €	325,42 €
CD63	- €	5 738,86 €
CR	- €	25 095,25 €
Expertise	12 152,76 €	12 138,18 €
Salariés	12 152,76 €	
Subventions	- €	12 138,18 €
Subventions	- €	12 138,18 €
AELB	- €	7 282,91 €
ARS	- €	963,84 €
FEDER	- €	3 891,43 €

ANIMATION PHYT'EAUVERGNE ANNEE 2016	Dépenses	SUBVENTIONS
Charte Jardineries	29 692,35 €	29 690,75 €
Factures	3 533,69 €	6 650,00 €
Fournisseur	3 533,69 €	- €
Jardineries	- €	6 650,00 €
Salariés	26 158,66 €	
Subventions	- €	23 040,75 €
Subventions	- €	23 040,75 €
AEAG	- €	3 716,25 €
AELB	- €	13 378,50 €
CD03	- €	297,30 €
CD15	- €	
CD43	- €	297,30 €
CD63	- €	297,30 €
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	- €	3 567,60 €
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	- €	1 486,50 €
Panneau " Ensemble réduisons les pesticides "	12 651,25 €	12 633,40 €
Factures	900,00 €	- €
Salariés	11 751,25 €	
Subventions	- €	12 633,40 €
Subventions	- €	12 633,40 €
AEAG	- €	1 579,18 €
AELB	- €	5 685,03 €
CD03	- €	1 073,84 €
CD15	- €	
CD43	- €	126,33 €
CD63	- €	3 411,02 €
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	- €	758,00 €
Réseau de surveillance	87 128,27 €	87 115,20 €
Factures	68 620,20 €	- €
Fournisseur	68 620,20 €	- €
Salariés	18 508,07 €	
Subventions	- €	87 115,20 €
Subventions	- €	87 115,20 €
AEAG	- €	6 643,90 €
AELB	- €	44 296,44 €
ARS	- €	2 814,19 €
FEDER	- €	33 360,67 €
Bilan Actions Jardiniers amateurs	18 212,18 €	18 195,00 €
Factures	35,00 €	- €
Fournisseur	35,00 €	- €
Salariés	18 177,18 €	
Subventions	- €	18 195,00 €
Subventions	- €	18 195,00 €
AEAG	- €	2 274,38 €
AELB	- €	8 187,75 €
CD03	- €	946,14 €
CD15	- €	
CD43	- €	181,95 €
CD63	- €	3 552,81 €
Communes	- €	868,57 €
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	- €	2 183,40 €
Total général	333 406,64 €	332 945,46 €
	Perte	- 461,18 €

A noter que les **Conseils Départementaux de l'Allier**, et de la **Haute-** ont réalisé, à leur charge, une partie des prélèvements d'eau sur leur département dans le cadre du réseau de surveillance PHYT'EAUVERGNE.

La différence de montant entre les dépenses et les recettes est due à la précision par rapport aux dépenses prévues au budget prévisionnel. Cette perte est supportée par la FREDON Auvergne.

Propositions d'actions pour 2017

Le bilan des actions menées en 2016 (Cf. paragraphes précédents) a mis en évidence des perspectives afin de poursuivre la démarche du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans le cadre de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les propositions d'actions pour l'année 2017 en Auvergne s'appuient sur les perspectives de 2016 et des années antérieures et s'inscrivent dans le contexte politique et réglementaire actuel (mise en place de démarches territorialisées, Grenelle de l'Environnement, Plan Ecophyto II,...).

Les propositions d'actions pour 2017 ont été regroupées suivant 4 axes (maîtrise d'ouvrage potentielle : FREDON Auvergne) :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides :

- Réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : gestion, suivi, prélèvements, analyses et interprétation des résultats ;
- Réalisation de la brochure de synthèse des résultats d'analyse 2016 des réseaux de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne-Rhône-Alpes
- Mise en forme des résultats d'analyse 2016 et création d'un nouveau site Internet pour une mise à disposition des données Auvergne-Rhône-Alpes

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires :

- Poursuite du déploiement de la « charte d'entretien des espaces publics » : accompagnement technique de 21 communes supplémentaires sur l'année 2017 (diagnostic/conseils des pratiques, formation des agents communaux, adhésion à la charte) et communication - valorisation de la charte et des solutions techniques employées par les communes engagées
- Contre-visites de communes déjà en « zéro phyto » pour une labellisation dans le cadre niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics et dans le cadre du label national Terre saine
- Poursuite du déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des jardineries volontaires en Auvergne – accompagnement technique de ces jardineries et communication auprès du grand public – démarchage des jardineries n'étant pas encore engagées. Il conviendra d'établir un bilan critique des chartes des jardineries à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, qui doit permettre de se prononcer sur le devenir de cette action en 2018

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser :

- Communication auprès des partenaires régionaux et animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans la gestion des réunions, des comptes-rendus et des courriers + réponses aux questions des différents interlocuteurs sollicitant des informations techniques relatives à la problématique de pollutions des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires + gestion et mises à jour du site Internet et transformation de ce site vers la création d'un site à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes + rédaction, mise en forme et édition du rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE 2016
- Panneau "Ensemble, réduisons les pesticides : poursuite de la communication et de la mise à disposition à l'échelle Auvergne de l'outil à l'attention des collectivités volontaires par la diffusion du panneau et des autocollants auprès des communes de la région qui souhaitent participer à la communication auprès de leurs administrés
- Poursuite de la rédaction et de la diffusion de l'info-lettre numérique l'Echo des Jardins à l'attention des structures relais en direction des jardiniers amateurs sur le thème de la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins particuliers en l'étendant à l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes

AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en œuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

- Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires d'Auvergne.

Par ailleurs, un **travail d'harmonisation des actions à l'échelle de la grande région** en partenariat avec les deux structures co-pilotes du Plan Ecophyto II (DRAAF et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) et la FREDON Rhône-Alpes devra être poursuivi au cours de l'année 2017. Il aura pour objectif de mutualiser les efforts en matière de :

- mesures et d'interprétation de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires
- actions visant à réduire ces pollutions.

Annexes

Annexe 1 : Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2015

Annexe 2 : Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2016

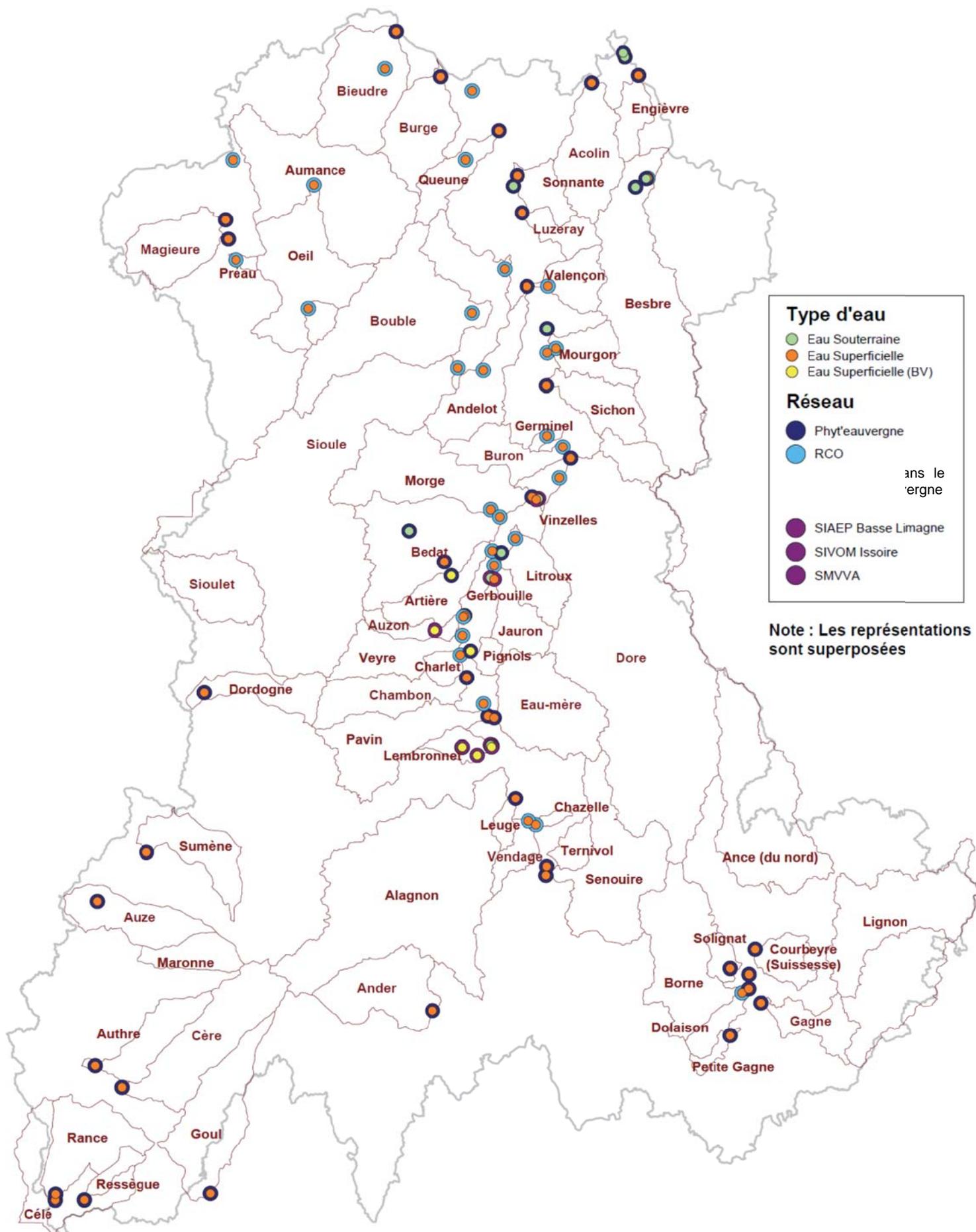
Annexe 3 : Liste des Jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en Auvergne en 2016

Annexe 4 : Bilan de la consultation des 4 numéros de l'Echo des Jardins en Auvergne en 2015-2016

Annexe 5 : Liste des expertises techniques apportées en 2016 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

ANNEXE 1

Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2016



ANNEXE 1

Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2016

Taux de prélèvements présentant une dégradation par les molécules phytosanitaires et concentration maximale de ces molécules par prélèvement

Eaux superficielles - 2016

Dep	Réseau	Libellé Point	Concentration maximale (µg/L)							Taux de prélèvements			
			Mars	Avril	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Nov.	avec 0 Q	avec Q ≤ 0,1	avec 0,1 < Q ≤ 2	avec Q > 2
03	PHYTEAUVERGNE	Acolin à la Chapelle aux Chasses		0,867	0,4	0,592	0,215	0,189		0%	0%	100%	0%
		Andelot		0,172	0,6	0,24	1,78	0,559		0%	0%	100%	0%
		Bieudre		0,549	0,47	0,347	0,322	0,256		0%	0%	100%	0%
		Burge à Aubigny		0,579	0,241	0,27	0,503	0,543		0%	0%	100%	0%
		Cher à St-Victor		0,166	0,11	0,15	0,418	0,385		0%	0%	100%	0%
		Engièvre		0,652	0,373	0,492	0,392	0,624		0%	0%	100%	0%
		Luzeray		0,385	0,228	0,638	0,177	0,559		0%	0%	100%	0%
		Magieure à Vaux		0,257	0,227	0,243	1,01	1,164		0%	0%	100%	0%
		Queune		0,061	0,219	0,158	0,069	0,304		0%	40%	60%	0%
		Sichon		0	0	0,039	0,043	0,144		40%	40%	20%	0%
		Sonnante		0,12	0,246	3,4		0,663		0%	0%	75%	25%
		Oeil à Cosne-d'Allier	0,313	0,362	0,27	0,233	0,214	0,534	0,772	0%	0%	100%	0%
	Aumance à Meaulne		0,281	0,181	0,209	0,242	0,211		0%	0%	100%	0%	
	Mourgon aval STEP	0,566	0,347	0,309	0,86	0,434	0,257	0,459	0%	0%	100%	0%	
	RCO	Allier à St-Germain-des-Fossés	0,124	0,077	0,149	0,143	0,329	0,108	0,087	0%	29%	71%	0%
		Allier à Villeneuve-sur-Allier	0,057	0,088	0,215	0,124	0,269	0,07	0,112	0%	43%	57%	0%
		Besbre	0	0	0,037	0,043	0,052	0,054	0,026	29%	71%	0%	0%
		Bouble à Chareil-Cintrat	0,291	0,19	0,147	0,137	0,32	0,089	0,308	0%	14%	86%	0%
		Cher à Vallon-en-Sully	0,159	0,142	0,107	0,133	0,234	0,304	0,165	0%	0%	100%	0%
Mourgon		0,553	0,321	0,33	0,7	0,456	0,257	0,461	0%	0%	100%	0%	
Gioule		0,086	0,113	0,06	0,05	0,063	0,244	0,045	0%	71%	29%	0%	
Valençon	0,25	0,26	0,54	0,291	0,302	0,374	0,226	0%	0%	100%	0%		
15	PHYTEAUVERGNE	Ander		0,023	0,041	0,082	0,347	0,2		0%	60%	40%	0%
		Authre		0,022	0,022	0,068	0,086	0,085		0%	100%	0%	0%
		Auze à Brageac		0,024	0	0	0,097	0,022		40%	60%	0%	0%
		Célé		0,09	0,07	0,097	0,086	0,049		0%	100%	0%	0%
		Cère à Sansac		0	0,014	0,026	0,32	0,192		20%	40%	40%	0%
		Ressègue		0	0	0,053	0,027	0,078		40%	60%	0%	0%
		Sumène (15)		0	0,006	0	0,02	0,053		40%	60%	0%	0%
43	PHYTEAUVERGNE	Allier à Vieille-Brioude		0	0,022	0,024	0,026	0		40%	60%	0%	0%
		Borne		0,143	0,175	0,17	0,103	0,072		0%	20%	80%	0%
		Courbeyre		0,582	0,347	0,6	0,444	0,789		0%	0%	100%	0%
		Gagne		0,01	0,025	0,066	0,098	0		20%	80%	0%	0%
		Leuge		0,54	1,24	1,17	1,91	1,29		0%	0%	100%	0%
		Senouire		0	0,007	0,05	0,06	0,038		20%	80%	0%	0%
		Petite Gagne à Soignac		0,098	0,374	0,559	0,257	0,128		0%	20%	80%	0%
	Chalon à Polignac		0,484	0,543	2,009	1,1	0,621		0%	0%	80%	20%	
	Sumène (43)		0,089	0,069	0,196	0,628	0,47		0%	40%	60%	0%	
	RCO	Dolaison	0,057	0,066	0,141	0,41	0,072	0,067	0,027	0%	71%	29%	0%
Vendage		0,289	1,24	0,312	0,262	0,404	0,457	0,429	0%	0%	100%	0%	
63	PHYTEAUVERGNE	Ardes		0	0	0,039	0,709	0,037		40%	40%	20%	0%
		Artière à Aulnat	0,962	0,752	3,5	1,17	2,24	1,91	0,888	0%	0%	71%	29%
		Dordogne à Messeix		0	0,02	0	0,082	0,082		40%	60%	0%	0%
		Dore		0,668	0,065	0,08	0,095	0,097		0%	80%	20%	0%
		Eau-Mère		0,377	0,132	0,153	0,114	0,162		0%	0%	100%	0%
		Pignol		0,133	0,097	0,095	0,07	0,134		0%	60%	40%	0%
	RCO	Allier à Limons	0,061	0,087	0,252	0,125	0,286	1,22	0,22	0%	29%	71%	0%
		Allier à Orbeil	0	0,023	0	0,056	0,079	0,045	0,041	29%	71%	0%	0%
		Artière	1,25	1,04	2,88	1,3	3,04	0,206	1,73	0%	0%	71%	29%
		Auzon amont STEP	0,059	0,095	1,3	0,109	0,031	0,042	0,049	0%	71%	29%	0%
		Bedat	0,961	0,49	1,05	0,837	0,751	3,47	1,11	0%	0%	86%	14%
		Buron	0,743	0,096	0,907	1,19	1,2	0,433	0,294	0%	14%	86%	0%
		Charlet	1,19	0,454	0,698	0,586	0,797	1,01	0,653	0%	0%	100%	0%
		Jauron	0,898	0,322	1,38	0,7	1,71	2,79	0,893	0%	0%	86%	14%
		Litroux	0,721	1,095	1,08	1,227	1,67	1,42	1,516	0%	0%	100%	0%
		Morge à St-Ignat	0,197	0,209	0,28	0,247	0,641	0,326	0,559	0%	0%	100%	0%
Veyre	0,013	0,088	0,18	0,025	0,022	0,122	0	14%	57%	29%	0%		
42	PHYTEAUVERGNE	Teyssonne (42)		0,071	0,224	0,187	0,175	0,405	0,132	0%	17%	83%	0%

Légende

- Pas de quantification
- Concentration maximale comprise entre 0 et 0,1 µg/L
- Concentration maximale comprise entre 0,1 et 2 µg/L
- Concentration supérieure à 2 µg/L

Station ajoutée en 2016

Taux de prélèvements							
8,3%	15,5%	8,6%	5,2%	0,0%	3,4%	4,0%	avec 0 Q
25,0%	29,3%	24,1%	27,6%	33,3%	27,6%	24,0%	avec Q ≤ 0,1
66,7%	55,2%	63,8%	63,8%	63,2%	65,5%	72,0%	avec 0,1 < Q ≤ 2
0,0%	0,0%	3,4%	3,4%	3,5%	3,4%	0,0%	avec Q > 2

ANNEXE 1

Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2016

Taux de quantification des molécules phytosanitaires et concentration maximale par prélèvement

Eaux superficielles - 2016

Molécule	Usage	Nombre (NB) et Taux (T) de quantification														Concentration maximale (µg/L)									
		Mars		Avril		Mai		Juin		Septembre		Octobre		Novembre		Total		Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	
Prélèvement sans quantification		2	8%	9	13%	5	8%	3	4%		0%	1	1%	1	4%	21	5,5%								
AMPA	09 H usage multiple	23	92%	44	65%	51	81%	53	73%	56	95%	57	83%	24	92%	308	80,4%	1,250	1,040	2,540	1,300	3,040	2,790	1,730	
Métolachlore ESA	01 H maïs	18	72%	37	54%	33	52%	48	66%	44	75%	42	61%	22	85%	244	63,7%	0,721	1,095	0,786	3,400	0,613	0,925	1,516	
Glyphosate	09 H usage multiple	12	48%	30	44%	46	73%	38	52%	37	63%	34	49%	14	54%	211	55,1%	0,743	0,752	2,680	0,623	0,709	0,433	0,997	
Métolachlore (S-)	01 H maïs	6	24%	14	21%	37	59%	48	66%	24	41%	19	28%	15	58%	163	42,6%	0,096	0,320	0,800	0,860	0,300	0,170	0,200	
Diflufenicanil	09 H usage multiple	6	24%	18	26%	20	32%	22	30%	22	37%	16	23%	6	23%	110	28,7%	0,014	0,045	0,053	0,023	0,026	0,022	0,011	
Métazachlore ESA	05 H autre (colza + autre)	9	36%	19	28%	15	24%	20	27%	12	20%	19	28%	11	42%	105	27,4%	0,291	0,548	0,228	0,207	0,162	1,164	0,347	
Diméthénamide / DMTA (-p)	01 H maïs	1	4%	2	3%	26	41%	34	47%	17	29%	17	25%	3	12%	100	26,1%	0,037	0,079	0,810	0,410	0,067	0,150	0,024	
Tébuconazole	10 Fongicide		0%	10	15%	9	14%	26	36%	17	29%	16	23%	8	31%	86	22,5%		0,026	0,177	0,240	0,404	0,121	0,034	
Imidaclopride	12 Insecticide		0%	12	18%	9	14%	11	15%	15	25%	21	30%	12	46%	80	20,9%		0,020	0,018	0,014	0,024	0,020	0,019	
Mécoprop (MCP)	09 H usage multiple		0%	17	25%	16	25%	13	18%	15	25%	10	14%	4	15%	75	19,6%		0,435	0,892	0,074	0,285	0,032	0,027	
Métolachlore OXA	01 H maïs	4	16%	9	13%	10	16%	19	26%	10	17%	12	17%	9	35%	73	19,1%	0,114	0,189	0,154	0,806	0,127	0,306	0,402	
Diuron	09 H usage multiple	3	12%	11	16%	11	17%	7	10%	19	32%	15	22%	5	19%	71	18,5%	0,033	0,133	0,133	0,050	0,063	0,078	0,033	
Nicolsulfuron dégrad. (N,N-diméthyl-2-sulfamo	01 H maïs		0%	14	21%	9	14%	11	15%	10	17%	9	13%	10	38%	63	16,4%		0,042	0,023	0,166	0,029	0,048	0,037	
Fipronil	12 Insecticide	6	24%	7	10%	7	11%	6	8%	12	20%	10	14%	6	23%	54	14,1%	0,039	0,027	0,017	0,036	0,180	0,200	0,087	
Atrazine déséthyl (DEA)	01 H maïs		0%	4	6%	6	10%	6	8%	16	27%	15	22%	4	15%	51	13,3%		0,013	0,017	0,019	0,034	0,038	0,020	
2,6-dichlorobenzamide	10 Fongicide	6	24%	6	9%	5	8%	8	11%	11	19%	8	12%	5	19%	49	12,8%	0,006	0,015	0,018	0,022	0,029	0,028	0,009	
Boscalid	10 Fongicide		0%	8	12%	12	19%	14	19%	8	14%	6	9%	1	4%	49	12,8%		0,010	0,026	0,063	0,020	0,013	0,006	
Métaldéhyde	12 Insecticide		0%	0	0%	2	3%	15	21%	19	32%	10	14%	3	12%	49	12,8%			0,033	0,300	0,240	0,360	0,054	
2,4-MCPA	09 H usage multiple		0%	17	25%	15	24%	5	7%	4	7%	2	3%	1	4%	44	11,5%		0,377	0,470	0,464	0,234	0,045	0,027	
Chlortoluron	02 H céréales	1	4%	11	16%	9	14%	5	7%	1	2%	8	12%	8	31%	43	11,2%	0,402	1,240	0,070	0,073	0,033	0,074	0,100	
Métazachlore	05 H autre (colza + autre)	1	4%	1	1%	2	3%	1	1%	17	29%	16	23%	5	19%	43	11,2%	0,006	0,008	0,010	0,013	0,064	0,110	0,018	
Piperonyl butoxyde	12 Insecticide	4	16%	3	4%	6	10%	7	10%	6	10%	10	14%	5	19%	41	10,7%	0,021	0,028	0,059	0,072	0,190	0,260	0,024	
2,4-D	09 H usage multiple	2	8%	6	9%	8	13%	6	8%	9	15%	9	13%		0%	40	10,4%	0,039	0,193	0,223	0,176	0,069	0,296		
Dichlorprop (2,4-DP)	08 H autre		0%	14	21%	16	25%	2	3%	4	7%	4	6%		0%	40	10,4%		0,135	0,249	0,068	0,168	0,061		
Azoxystrobine	10 Fongicide		0%	4	6%	5	8%	8	11%	9	15%	8	12%	2	8%	36	9,4%		0,031	0,029	0,137	0,039	0,032	0,011	
Diméthachlore	04 H autre (colza)		0%	0	0%	0	0%	0	0%	21	36%	11	16%	2	8%	34	8,9%					0,150	0,039	0,007	
Fluroxypyr	09 H usage multiple		0%	11	16%	10	16%	8	11%	4	7%		0%	1	4%	34	8,9%		0,094	0,087	0,142	0,029		0,029	
Triclopyr	09 H usage multiple		0%	3	4%	8	13%	8	11%	5	8%	7	10%		0%	31	8,1%		0,029	0,483	0,126	0,096	0,212		
DNOC (dinitro-ortho-crésol)	08 H autre	1	4%	7	10%	4	6%		0%	13	22%	4	6%		0%	29	7,6%	0,032	0,039	0,021		0,070	0,042		
Lénacile	08 H autre		0%	5	7%	7	11%	8	11%	4	7%	2	3%		0%	26	6,8%		0,042	0,093	0,077	0,021	0,009		
Terbutryne	09 H usage multiple		0%	4	6%	4	6%	3	4%	6	10%	6	9%	3	12%	26	6,8%		0,013	0,023	0,019	0,018	0,024	0,030	
Chloridazone	08 H autre		0%	6	9%	7	11%	6	8%	3	5%	1	1%		0%	23	6,0%		0,050	0,110	0,019	0,007	0,006		
Antraquinone	13 Corvifuge	2	8%	3	4%	4	6%		0%	7	12%	3	4%	3	12%	22	5,7%	0,011	0,018	0,006		0,016	0,014	0,010	
Dalapon	08 H autre	2	8%	3	4%	3	5%	2	3%	5	8%	5	7%	2	8%	22	5,7%	0,029	0,036	0,041	0,026	0,045	0,051	0,025	
Métazachlore OXA	05 H autre (colza + autre)		0%	6	9%	3	5%	3	4%		0%	6	9%	4	15%	22	5,7%		0,243	0,061	0,070		0,860	0,220	
Napropamide	04 H autre (colza)		0%	1	1%	1	2%	1	1%	7	12%	9	13%	3	12%	22	5,7%		0,006	0,007	0,008	0,060	0,063	0,033	
Pyridate	08 H autre		0%	0	0%	0	0%	0	0%	21	36%	1	1%		0%	22	5,7%					0,000	0,000		
Aclonifène	09 H usage multiple		0%	6	9%	9	14%	6	8%		0%		0%	0	0%	21	5,5%		0,250	0,062	0,019				
Atrazine 2-hydroxy	01 H maïs		0%	19	28%		0%		0%		0%	2	3%		0%	21	5,5%		0,016				0,026		
Flurochloridone	08 H autre		0%	1	1%	8	13%	8	11%	2	3%	1	1%	1	4%	21	5,5%		0,008	0,110	0,024	0,011	0,015	0,009	
Néant	(vide)	2	4%	9	13%	5	8%	3	4%		5%	1	1%	1	4%	21	5,5%	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Propyzamide	08 H autre	1	0%	6	9%	4	6%	5	8%	3	5%	1	1%	1	4%	21	5,5%	0,006	0,053	0,027	0,012	0,009	0,021	0,016	
Quinmérac	05 H autre (colza + autre)		0%	6	9%		11%		8%	4	6%	15	22%	2	8%	19	5,0%					0,011	0,157	0,010	
Ethofumésate	08 H autre		0%	4	6%	7	11%	6	9%	1	1%	1	1%		0%	19	5,0%		0,034	0,095	0,024	0,010	0,005		
Prosulfocarbe	02 H céréales		0%	0	0%	2	3%		3%		14%	8	12%	9	35%	17	4,4%			0,049			0,056	0,016	

Légende

Molécule nouvellement quantifiée en 2016
(1997) Première année de recherche

Concentration maximale comprise entre 0 et 0,1 µg/L (compris)
Concentration maximale comprise entre 0,1 et 2 µg/L (compris)
Concentration supérieure à 2 µg/L

ANNEXE 1

Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2016

Taux de quantification des molécules phytosanitaires et concentration maximale par prélèvement

Eaux superficielles - 2016

Clomazone	05 H autre (colza + autre)		0%		4%		8%	2	5%	8	3%	6	3%	1	4%	17	4,4%			0,011	0,031	0,015	0,005			
Cyproconazole	10 Fongicide		0%	3	1%	5	6%	4	11%	2	3%	2	3%	1	0%	17	4,4%	0,015	0,023	0,046	0,010	0,006	0,007			
Epoxiconazole	10 Fongicide		0%	1	6%	4	6%	8	3%	2	2%	2	4%		12%	17	4,4%	0,045	0,076	0,059	0,018	0,010				
Oxadiazon	09 H usage multiple		4%	4	3%	4	8%	2	10%	1	0%	3	1%	3	4%	17	4,4%	0,017	0,054	0,008	0,007	0,009	0,007			
Pendiméthaline	09 H usage multiple	1	0%	2	3%	5	5%	7	3%		5%	1	4%	1	12%	16	4,2%	0,005	0,130	0,065	0,018		0,007	0,009		
Thiabendazole	10 Fongicide		16%	2	6%	3	3%	2	5%	3	0%	3	0%	3	4%	15	3,9%		0,011	0,013	0,012	0,015	0,019	0,012		
Chlorprophame (CIPC)	08 H autre	4	4%	4	6%	2	8%	4	7%		0%		0%	1	0%	15	3,9%	0,053	0,029	0,013	0,062			0,090		
Métamitron	08 H autre	1	0%	4	1%	5	2%	5	8%		3%		6%		0%	14	3,7%	0,033	0,031	0,089	1,190					
Bentazone	08 H autre		0%	1	6%	1	5%	6	0%	2	2%	4	1%		19%	14	3,7%		0,024	0,034	0,596	0,040	0,130			
Isoproturon	02 H céréales		0%	4	1%	3	0%		15%	1	2%	1	0%	5	0%	13	3,4%		0,010	0,016			0,005	0,019	0,061	
Bromoxynil	01 H maïs		0%	1	1%		5%	11	4%	1	7%		3%		0%	13	3,4%		0,016		0,095	0,009				
Dicamba	09 H usage multiple		0%		10%		0%	6	0%		0%	1	0%		0%	7	1,8%				0,328		3,470			
Cyprodinil	10 Fongicide		0%	4	0%		0%	1	7%		0%		0%		0%	5	1,3%	0,029			0,031					
Prochloraz	10 Fongicide		0%	1	0%	1	2%	1	1%		0%		1%		0%	3	0,8%		0,017	0,011	0,027					
Thifensulfuron-méthyl	03 H céréales + autre		0%	2	0%	1	0%		0%		0%		3%		4%	3	0,8%		0,013	0,007						
Chlorméquat	02 H céréales		0%	2	0%		0%		3%		0%		0%		0%	2	0,5%		0,110							
Oryzalin	09 H usage multiple		0%	1	0%	1	0%		0%		2%		0%		4%	2	0,5%		0,009	0,006						
Pyraclostroline	10 Fongicide		0%	1	3%	1	0%		0%		0%		0%		0%	2	0,5%		0,024	0,096						
Pyroxsulam	02 H céréales		0%	2	0%		3%		0%		0%		0%		0%	2	0,5%		0,006							
Acétochlore ESA + Alachlore ESA	01 H maïs		0%		0%		0%		1%		0%	1	0%		0%	1	0,3%							0,115		
Acétochlore OXA	01 H maïs		0%		0%		0%	1	0%		0%		0%		4%	1	0,3%				0,065					
Alphaméthrine (alpha cyperméthrine)	12 Insecticide	1	0%		0%		0%		0%		0%		0%		4%	1	0,3%	0,007								
Dichlorvos	12 Insecticide		0%		0%		0%		0%	1	0%		1%		0%	1	0,3%						0,024			
Fenpropimorphe	10 Fongicide		0%		0%		2%	1	0%		0%		0%		0%	1	0,3%				0,068					

Légende

Molécule nouvellement quantifiée en 2016
(1997) Première année de recherche

Concentration maximale comprise entre 0 et 0,1 µg/L (compris)
Concentration maximale comprise entre 0,1 et 2 µg/L (compris)
Concentration supérieure à 2 µg/L

Taux de prélèvements présentant une dégradation par les molécules phytosanitaires et concentration maximale de ces molécules par prélèvement

Eaux souterraines - 2016

Dep	Réseau	Libellé Point	Concentration maximale (µg/L)								Taux de prélèvements				
			Mars	Avril	Mai	Jun	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	avec 0 Q	avec Q ≤	avec 0,1 < Q ≤	avec Q > 2	
03	PHYTEAUVERGNE	Puits "Les Fours" à Marcenat (03). Eau brute ?		0,070		0,053		0,048		0,098	0%	100%	0%	0%	
		Piezo "Chambonnet" à Dompierre-sur-Besbre (03)		0,000		0,038		0,023		0,025	25%	75%	0%	0%	
		Piézo "n°4" à Gannay-sur-Loire (03)		2,790		2,370		1,972		2,021	0%	0%	25%	75%	
		Piézo "Les Bessonats" à Bessay-sur-Allier (03)		0,363		0,280		0,299		0,281	0%	0%	100%	0%	
		Piezo "La Bruyère" à St-Pourçain-sur-Besbre (03)		0,009		0,012		0,020		0,013	0%	100%	0%	0%	
		Forage d'irrigation "Les Petites Chappes" à Chevagnes (03). Eau brute.		0,109		3,548		7,387			0%	0%	33%	67%	
		Puits n°16 "La Mitte"				0,020				0,029	0%	100%	0%	0%	
	SMEA *	Station "Les Pacages" à Contigny (03). Eau brute ?		0,153		0,280		0,192		0,108	0%	0%	100%	0%	
		Station "Pont-de-Châtel" à La Ferté-Hauterive (03). Eau brute ?		0,066		0,162		0,033		0,048	0%	75%	25%	0%	
		Station "Le Chambon" à Saint-Rémy-en-Rollat (03). Eau brute ?		0,010		0,009		0,500		0,010	0%	75%	25%	0%	
		Station "l'Hirondelle" à Toulon-sur-Allier (03). Eau brute.		0,070		0,083		0,137		0,107	0%	50%	50%	0%	
		Station "Les Mottes" à Paray-sous-Briailles (03). Eau brute.		0,091		0,040		0,400		0,300	0%	50%	50%	0%	
		Station "Le Marquisat" à Paray-sous-Briailles (03). Eau brute.		0,171		0,288		0,340		0,100	0%	25%	75%	0%	
		Station "Chazeuil" à Varennes-Sur-Allier (03). Eau brute.		0,292		0,484		0,141		0,229	0%	0%	100%	0%	
		Station "Les Drives" à Trévol (03). Eau brute.		0,897		0,759		0,804		0,634	0%	0%	100%	0%	
		Station "Les Terriens" à Gannay-sur-Loire (03). Eau brute.		0,495		0,533		0,442		0,114	0%	0%	100%	0%	
Station "Port-Saint-Aubin" à Dompierre-sur-Besbre (03). Eau brute.		0,000		0,032		0,127		0,072	25%	50%	25%	0%			
DREAL *	Forage d'irrigation "Baconnier"		2,511		1,763		1,422		0,868	0%	0%	75%	25%		
63	PHYTEAUVERGNE	Forage d'irrigation "Les Pacages" à Beauregard l'Evêque (63). Eau brute.		2,786		1,644		1,995		2,105	0%	0%	50%	50%	
		Source Saint-Genès à Malauzat (63). Eau brute.		0,005		0,005		0,006		0,000	25%	75%	0%	0%	
	SIAEP BL *	Piezo "la Métairie Basse" à Vinzelles (63). Eau brute.		0,308		0,886		3,183		2,247	0%	0%	50%	50%	
		Piezo "Pont-du-Château" à Pont-du-Château (63). Eau brute.		0,083		0,170		0,049		0,043	0%	75%	25%	0%	
	SIVOM Issoire *	Le Broc Piezo Puits n°4 au Broc (63). Eau brute.		0,034	0,024	0,029	0,032	0,031	0,034	0,034		0%	100%	0%	0%
		Le Broc "Piezo DDASS" au Broc (63). Eau brute.		0,515	0,349	0,295	0,218	0,306	0,226	0,221		0%	0%	100%	0%
Le Broc Puits n°3 au Broc (63). Eau brute.			0,000	0,000	0,006	0,120	0,085	0,300	0,030		29%	43%	29%	0%	

Légende

	Pas de quantification
	Concentration maximale comprise entre 0 et 0,1 µg/L
	Concentration maximale comprise entre 0,1 et 2 µg/L
	Concentration supérieure à 2 µg/L

Station ajoutée en 2016

* Les partenaires sont propriétaires de ces données.

Taux de prélèvements													
33,3%	12,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,8%	avec 0	
33,3%	37,5%	66,7%	40,0%	66,7%	29,2%	66,7%	42,9%	avec Q ≤ 0,1					
33,3%	37,5%	33,3%	52,0%	33,3%	62,5%	33,3%	38,1%	avec 0,1 < Q ≤ 2					
0,0%	12,5%	0,0%	8,0%	0,0%	8,3%	0,0%	14,3%	avec Q > 2					

ANNEXE 2

Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2016

Bassin	Dép	Nom collectivité	Nb_hab.	niveau d'engagement	Niveau de labellisation
Adour Garonne	15	ARPAJON-SUR-CERE	6 215	1	1
Adour Garonne	15	AURILLAC	26 572	2	2
Adour Garonne	15	BESSE	126	3	3
Adour Garonne	15	FONTANGES	209	2	
Adour Garonne	15	JUSSAC	1 976	1	1
Adour Garonne	15	LADINHAC	516	3	
Adour Garonne	15	LAROQUEBROU	831	2	2
Adour Garonne	15	MAURIAC	3 718	2	2
Adour Garonne	15	MAURS	2 165	1	1
Adour Garonne	15	MENET	538	2	
Adour Garonne	15	MONTMURAT	128	3s	3
Adour Garonne	15	NEUVEGLISE	1 104	1	
Adour Garonne	15	PIERREFORT	914	2	
Adour Garonne	15	RIOM-ES-MONTAGNES	2 733	3	
Adour Garonne	15	SAINT-CERNIN	1 118	1	
Adour Garonne	15	SAINT-CONSTANT-FOURNOULES	626	1	1
Adour Garonne	15	SAINT-FLOUR	6 626	1	1
Adour Garonne	15	SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	1 559	3	1
Adour Garonne	15	SAINT-MARTIN-VALMEROUX	820	1	
Adour Garonne	15	YDES	1 779	2	
Adour Garonne	15	YTRAC	4 063	3	3
Adour Garonne	63	BAGNOLS	475	2	
Adour Garonne	63	LA BOURBOULE	1 852	3s	3
Adour Garonne	63	LA TOUR-D'AUVERGNE	653	3	3
Adour Garonne	63	MONT-DORE	1 347	1	1
Adour Garonne	63	MURAT-LE-QUAIRE	480	1	1

Commune labellisée en 2016

Commune accompagnée en 2016

ANNEXE 2

Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2016

Bassin	Dép	Nom collectivité	Nb_hab.	niveau d'engagement	Niveau de labellisation
Loire Bretagne	03	Com. Com. Val de Cher		2	
Loire Bretagne	63	Clermont Communauté		2	
Loire Bretagne	63	Gergovie Val d'Allier Communauté		2	2
Loire Bretagne	03	ARFEUILLES	665	3	
Loire Bretagne	03	ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST	351	3	
Loire Bretagne	03	AUTRY-ISSARDS	345	2	
Loire Bretagne	03	AVERMES	3 838	2	
Loire Bretagne	03	BELLENAVES	1 017	2	2
Loire Bretagne	03	BELLERIVE-SUR-ALLIER	8 565	2	
Loire Bretagne	03	BESSAY-SUR-ALLIER	1 393	2	1
Loire Bretagne	03	BOURBON-L'ARCHAMBAULT	2 559	1	1
Loire Bretagne	03	CHARMEIL	823	2	
Loire Bretagne	03	COSNE-D'ALLIER	2 146	1	1
Loire Bretagne	03	CUSSET	13 545	1	1
Loire Bretagne	03	DIOU	1 464	2	
Loire Bretagne	03	DOMERAT	9 033	1	1
Loire Bretagne	03	DOMPIERRE-SUR-BESBRE	3 112	1	1
Loire Bretagne	03	EBREUIL	1 270	3	1
Loire Bretagne	03	FRANCHESSE	461	1	1
Loire Bretagne	03	GANNAT	5 841	1	1
Loire Bretagne	03	JALIGNY-SUR-BESBRE	598	2	
Loire Bretagne	03	LE BRETHON	349	1	
Loire Bretagne	03	LUSIGNY	1 729	1	
Loire Bretagne	03	MONTLUCON	37 839	1	1
Loire Bretagne	03	MOULINS	19 474	1	1
Loire Bretagne	03	NASSIGNY	191	3	
Loire Bretagne	03	PREMILHAT	2 408	2	
Loire Bretagne	03	SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	663	2	1
Loire Bretagne	03	SAINT-BONNET-TRONCAIS	731	1	1
Loire Bretagne	03	SAINT-GERAND-LE-PUY	1 023	2	
Loire Bretagne	03	SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	3 691	1	1
Loire Bretagne	03	SAINT-YORRE	2 797	1	
Loire Bretagne	03	SOUVIGNY	1 907	1	1
Loire Bretagne	03	VARENNES-SUR-ALLIER	3 554	1	1
Loire Bretagne	03	VICHY	25 325	1	1
Loire Bretagne	15	MASSIAC	1 764	1	1
Loire Bretagne	15	MOLEDES	98	3	3
Loire Bretagne	15	MURAT	1 999	3	3
Loire Bretagne	15	VIRARGUES	134	3	3
Loire Bretagne	43	BLAVOZY	1 629	2	
Loire Bretagne	43	BRIOUDE	6 657	2	2
Loire Bretagne	43	BRIVES-CHARENSAC	4 203	2	
Loire Bretagne	43	CHADRAC	2 628	3	1
Loire Bretagne	43	ESPALY-SAINT-MARCEL	3 568	1	1
Loire Bretagne	43	LAPTE	1 675	2	2
Loire Bretagne	43	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	2 570	2	
Loire Bretagne	43	LE PUY-EN-VELAY	18 619	1	1
Loire Bretagne	43	MAZET-SAINT-VOY	1 140	2	
Loire Bretagne	43	MONISTROL-SUR-LOIRE	8 788	2	1
Loire Bretagne	43	POLIGNAC	2 822	2	2
Loire Bretagne	43	SAINTE-FLOIRINE	3 047	1	1
Loire Bretagne	43	SAINTE-SIGOLENE	5 987	2	
Loire Bretagne	43	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	3 514	2	2
Loire Bretagne	43	SAINT-JEURES	951	2	
Loire Bretagne	43	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	1 881	2	
Loire Bretagne	43	SANSSAC-L'EGLISE	1 131	1	1
Loire Bretagne	43	SAUGUES	1 801	1	
Loire Bretagne	43	VALS-PRES-LE-PUY	3 372	1	

Commune labellisée en 2016

Commune accompagnée en 2016

ANNEXE 2

Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2016

Bassin	Dép	Nom collectivité	Nb_hab.	niveau d'engagement	Niveau de labellisation
Loire Bretagne	63	AMBERT	6 834	2	2
Loire Bretagne	63	ANTOINGT	385	2	
Loire Bretagne	63	ARTONNE	845	3	1
Loire Bretagne	63	AUBIAT	937	2	
Loire Bretagne	63	AUBIERE	9 717	3	3
Loire Bretagne	63	AUGEROLLES	861	3	
Loire Bretagne	63	AULNAT	4 023	2	2
Loire Bretagne	63	AUTHEZAT	661	3	
Loire Bretagne	63	AYDAT	2 259	2	2
Loire Bretagne	63	BEAULIEU	409	3	
Loire Bretagne	63	BEAUMONT	10 926	2	
Loire Bretagne	63	BEAUREGARD-VENDON	1 142	1	
Loire Bretagne	63	BERGONNE	341	2	
Loire Bretagne	63	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	1 497	1	1
Loire Bretagne	63	BILLOM	4 772	1	1
Loire Bretagne	63	BLANZAT	3 748	2	1
Loire Bretagne	63	BLANZAT	3 748	1	1
Loire Bretagne	63	BOUDES	275	1	
Loire Bretagne	63	BRASSAC-LES-MINES	3 291	1	1
Loire Bretagne	63	CEBAZAT	7 471	2	2
Loire Bretagne	63	CEYRAT	5 907	2	2
Loire Bretagne	63	CHALUS	179	2	
Loire Bretagne	63	CHAMALIERES	17 733	2	2
Loire Bretagne	63	CHANONAT	1 633	3	3
Loire Bretagne	63	CHAPPES	1 595	2	
Loire Bretagne	63	CHARBONNIERES-LES-VARENNES	1 627	1	
Loire Bretagne	63	CHARBONNIER-LES-MINES	905	1	
Loire Bretagne	63	CHATEAUGAY	3 164	2	
Loire Bretagne	63	CHATELDON	779	3	3
Loire Bretagne	63	CHATELGUYON	6 131	1	1
Loire Bretagne	63	CLERMONT-FERRAND	141 463	2	2
Loire Bretagne	63	CORENT	703	2	
Loire Bretagne	63	COURGOUL	74	3	3
Loire Bretagne	63	COURNON-D'AUVERGNE	19 287	3	3
Loire Bretagne	63	COURPIERE	4 322	3	
Loire Bretagne	63	DALLET	1 452	1	
Loire Bretagne	63	DURTOL	1 999	2	
Loire Bretagne	63	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	820	1	1
Loire Bretagne	63	ENVAL	1 368	1	
Loire Bretagne	63	GERZAT	10 404	2	2
Loire Bretagne	63	GIGNAT	244	3	3
Loire Bretagne	63	ISSOIRE	14 286	1	1
Loire Bretagne	63	LA MONNERIE-LE-MONTEL	1 851	3	3
Loire Bretagne	63	LA RENAUDIE	120	3	3
Loire Bretagne	63	LA ROCHE-BLANCHE	3 193	3	3
Loire Bretagne	63	LA ROCHE-NOIRE	608	3	3
Loire Bretagne	63	LAPS	569	2	2
Loire Bretagne	63	LE BREUIL-SUR-COUZE	1 048	1	
Loire Bretagne	63	LE CENDRE	4 975	2	
Loire Bretagne	63	LE CREST	1 326	3	3
Loire Bretagne	63	LEMPDES	8 308	2	
Loire Bretagne	63	LES MARTRES-DE-VEYRE	3 935	2	
Loire Bretagne	63	LEZOUX	5 727	1	1
Loire Bretagne	63	MANZAT	1 346	3	3
Loire Bretagne	63	MAREUGHEOL	182	2	
Loire Bretagne	63	MENETROL	1 628	2	2
Loire Bretagne	63	MEZEL	1 910	1	1
Loire Bretagne	63	MIREFLEURS	2 386	3	3

Commune labellisée en 2016

Commune accompagnée en 2016

ANNEXE 2

Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2016

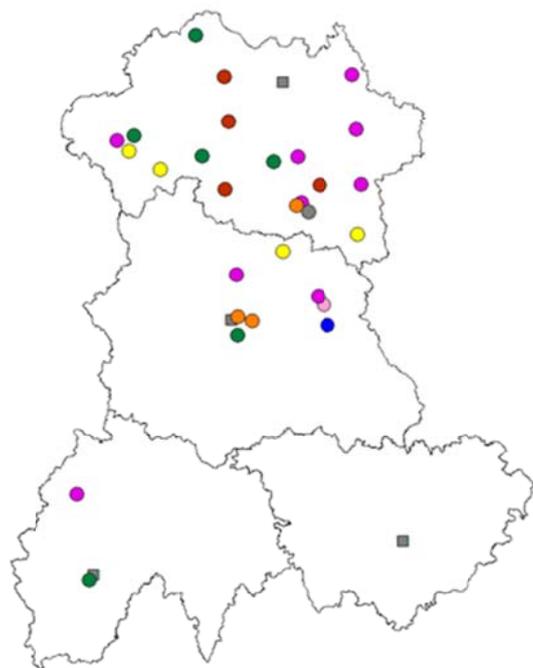
Bassin	Dép	Nom collectivité	Nb_hab.	niveau d'engagement	Niveau de labellisation
Loire Bretagne	63	MORIAT	372	1	
Loire Bretagne	63	NONETTE-ORSONNETTE	537	2	1
Loire Bretagne	63	OLLOIX	318	2	
Loire Bretagne	63	ORBEIL	863	3	
Loire Bretagne	63	ORCET	2 650	3	3
Loire Bretagne	63	ORCINES	3 314	2	
Loire Bretagne	63	PARENT	803	3	3
Loire Bretagne	63	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	2 638	2	2
Loire Bretagne	63	PERIGNAT-SUR-ALLIER	1 505	3	3
Loire Bretagne	63	PONT-DU-CHATEAU	10 516	2	
Loire Bretagne	63	PUY-GUILLAUME	2 633	1	
Loire Bretagne	63	RIOM	18 675	2	2
Loire Bretagne	63	ROCHEFORT-MONTAGNE	927	3	
Loire Bretagne	63	ROMAGNAT	7 997	2	
Loire Bretagne	63	ROYAT	4 688	2	2
Loire Bretagne	63	SAINT-AMANT-TALLENDE	1 771	2	2
Loire Bretagne	63	SAINT-ELOY-LES-MINES	3 652	3	
Loire Bretagne	63	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	3 320	2	
Loire Bretagne	63	SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	1 212	2	2
Loire Bretagne	63	SAINT-GERMAIN-L'HERM	484	2	2
Loire Bretagne	63	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	260	1	1
Loire Bretagne	63	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	475	1	
Loire Bretagne	63	SAINT-MAURICE	818	2	
Loire Bretagne	63	SAINT-NECTAIRE	728	1	
Loire Bretagne	63	SAINT-OURS	1 657	1	
Loire Bretagne	63	SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	101	3	3
Loire Bretagne	63	SAINT-REMY-DE-BLOT	232	3	
Loire Bretagne	63	SAINT-SANDOUX	929	3	
Loire Bretagne	63	SAINT-SATURNIN	1 072	3	3
Loire Bretagne	63	SAINT-YVOINE	560	2	
Loire Bretagne	63	SAULZET-LE-FROID	266	2	
Loire Bretagne	63	SAUXILLANGES	1 210	2	
Loire Bretagne	63	SAYAT	2 187	2	
Loire Bretagne	63	VERTAIZON	3 207	1	1
Loire Bretagne	63	VEYRE-MONTON	3 439	2	2
Loire Bretagne	63	VICHEL	313	1	
Loire Bretagne	63	VIC-LE-COMTE	4 934	2	2
Loire Bretagne	63	VILLENEUVE	163	2	
Loire Bretagne	63	VOLVIC	4 425	2	1
Loire Bretagne	63	YOUX	946	3	

Commune labellisée en 2016

Commune accompagnée en 2016

ANNEXE 3

Liste des jardineries signataires de la charte Jardiner en préservant sa santé et l'environnement en Auvergne en 2016

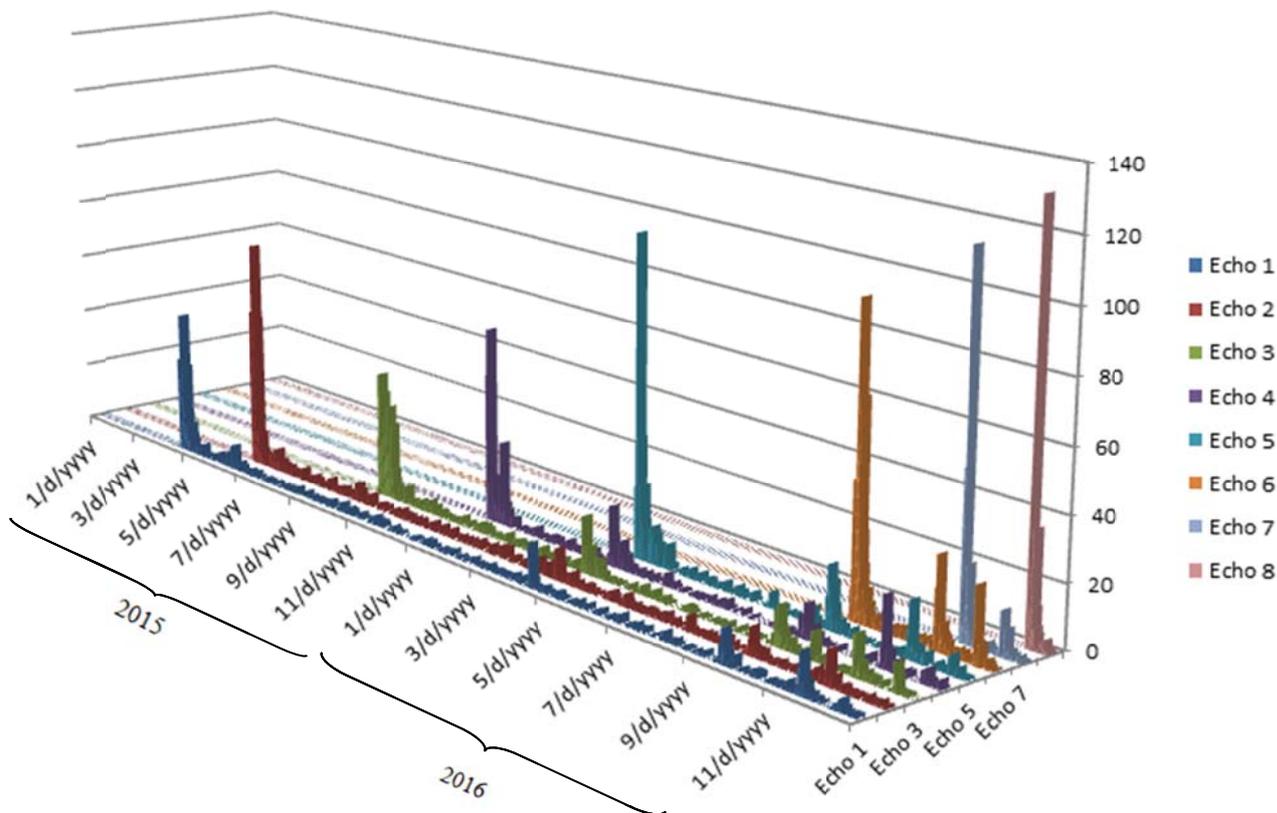


Année signature	Département	COMMUNE	NOM jardinerie
2013	03	BEAULON	FRANCE RURALE - LISA VAL D'ALLIER VAL DE BESBRE
2013	03	BELLENAVES	GAMM VERT VILLAGE
2013	03	BOURBON L'ARCHAMBAULT	GAMM VERT VILLAGE
2013	03	CHARMEIL	FRANCE RURALE PRODAGRICOLE
2015	03	CHARMEIL VICHY	JARDILAND
2014	03	COMMENTRY	AGRI JARDIN (KIRIEL)
2014	03	CUSSET	ETS MORLAT
2013	03	DOMERAT	FRANCE RURALE - LISA VAL DE CHER
2013	03	DROITURIER	FRANCE RURALE - LISA VAL D'ALLIER VAL DE BESBRE
2016	3	LE MAYET DE MONTAGNE	SARL FORESTIER DELCHET
2013	03	LURCY LEVIS	GAMM VERT VILLAGE Lurcy Levy
2013	03	MAGNET	GAMM VERT VILLAGE
2014	03	MONTLUCON	ESPACE AGRICOLE LISA SARL (kiriel)
2013	03	MONTMARAUPT	GAMM VERT Montmarault
2013	03	SAINT LEON	FRANCE RURALE - LISA VAL D'ALLIER VAL DE BESBRE
2013	03	SAINT POURCAIN SUR SIOULE	GAMM VERT St Pourçain sur Sioule
2013	03	SAINT VICTOR	GAMM VERT St Victor
2013	03	TRONGET	GAMM VERT VILLAGE
2013	03	VARENNES SUR ALLIER	FRANCE RURALE - LISA VAL D'ALLIER VAL DE BESBRE
2015	15	AURILLAC	GAMM VERT
2016	15	MAURIAC	BORDE LAJARRIGE DISTRIBUTION
2015	63	CLERMONT FERRAND	JARDILAND
2013	63	COURNON D'AUVERGNE	GAMM VERT
2015	63	COURPIERE	AU JARDIN DE LA DORE
2015	63	LEMPDES	JARDILAND
2012	63	SAINT BONNET PRES RIOM	CENTRAL JARDIN
2012	63	THIERS	JARDINERIE DELBARD
2013	63	THIERS	COMBRONDE DISTRI (FRANCE RURALE)
2015	63	VILLENEUVE LES CERFS	TIVA COTE JARDIN

ANNEXE 4

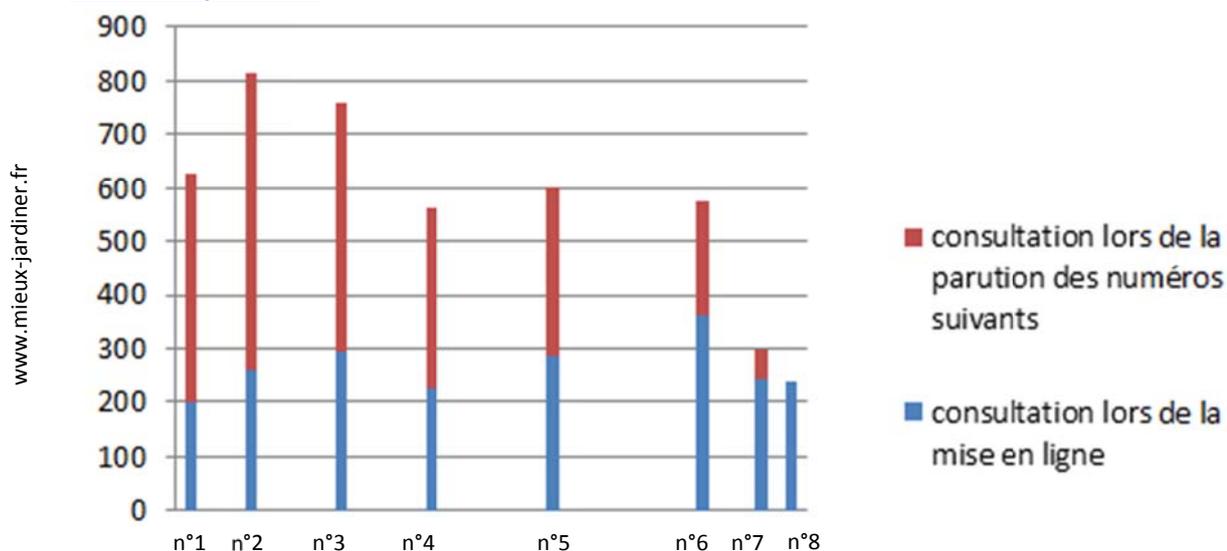
Bilan de la consultation des 4 numéros de l'Echo des Jardins en Auvergne en 2015-2016

Le graphique ci-dessous montre l'évolution dans le temps du nombre d'ouvertures des documents sur le site internet www.mieux-jardiner.fr au cours des années 2015-2016 :



La sortie d'un nouveau numéro est l'occasion pour les lecteurs de consulter les numéros précédents.

Le graphique ci-dessous présente le nombre total d'ouverture de chacun des numéros de l'Echo des Jardins sur le site Internet www.mieux-jardiner.fr au cours des années 2015-2016 :



Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte du partage de document par email, dans le cas où le document aurait été téléchargé et envoyé en pièce jointe.

ANNEXE 5 :
Liste des expertises techniques apportées en 2016 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

Organisme sollicitant l'expertise	Démarche territoriale concernée	Date	Expertise apportée
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et Clermont Communauté	Contrat territorial BV Auzon	03/03/2016	Participation active aux réunions du Comité de pilotage du bassin versant de l'Auzon et réponses aux questions techniques
		15/06/2016	
		07/10/2016	
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre	Contrats territoriaux BV Auzon et Veyre	09/02/2016	Apport d'expertise sur les résultats d'analyse, présentation acteurs du territoire des bassins versants de l'Auzon et de la Veyre et réponses aux questions techniques
		04/07/2016	
		15/12/2016	
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre	Projet de Contrat territorial BV Charlet	23/02/2016	Apport d'expertise sur les résultats d'analyse et participation active aux réunions du Comité de pilotage
		21/06/2016	
		06/12/2016	
EPIDOR	SAGE Dordogne	04/08/2016	Apport d'expertise sur le programme d'action du SAGE Dordogne et Réserve de Biosphère
SICALA	Contrat Territorial Borne	21/01/2016	Participation active aux réunions techniques + Réponse téléphonique aux questions techniques sur les résultats d'analyse phyto et les actions du contrat
		08/02/2016	
		10/02/2016	
SICALA	Contrat Territorial BV Haut-Ligon	01/12/2016	Participation à une réunion technique + Réponses aux questions techniques par téléphone
SICALA	Contrat Territorial BV Semène	27/01/2016	Participation à une réunion technique + Réponses aux questions techniques par téléphone
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier - Chambre d'Agriculture de l'Allier	Aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Allier - Contrat Territorial	04/04/2016	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage et réponses aux questions techniques par téléphone
		05/04/2016	
		06/04/2016	
		07/10/2016	
Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne, Rive Gauche de la Dore, Dore-Allier	Aires d'alimentation des captages prioritaires de Pont-du-Château et Vinzelles - Contrat Territorial	08/04/2016	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et participation active aux réunions du Comité de Pilotage
		03/10/2016	
		25/11/2016	
Communauté de communes vallée de l'Ance	Contrat territorial BV Ance	20/10/2016	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions techniques pour réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
Parc Livradois Forez	SAGE Dore	07/04/2015	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions techniques pour réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
		28/05/2015	
		06/10/2015	
Vichy Val d'Allier Communauté	Projet de Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques des Affluents de l'Allier	13/01/2016	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage et réponses aux questions techniques par téléphone
Université Blaise Pascal	Contrats territoriaux Veyre - Auzon - Charlet - Alagnon - Couzes	20/01/2016	Apport d'expertise pour l'étude Biopest
		02/02/2016	
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre	Contrats territoriaux BV Auzon, Veyre et Charlet	05/02/2016	Apport d'expertise sur la mise en place d'une action technique
		27/06/2016	
IRSTEA	Contrats territoriaux Veyre - Auzon - Charlet - Alagnon - Couzes	12/02/2016	Apport d'expertise pour l'étude IRSTEA
BRGM - DREAL - AELB	Aires d'alimentation des captages prioritaires d'Auvergne	02/05/2016	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage de l'étude Rescali portée par le BRGM
		07/06/2016	
		05/07/2016	
		12/07/2016	
Chambre Agriculture 63	Contrat Territorial BV Lembronnnet	14/06/2016	Participation à une réunion technique + Réponses aux questions techniques pour la mise en place d'un Biobac pour les agriculteurs du BV
Animateurs démarches territoriales d'Auvergne	Tous les contrats d'Auvergne	15/02/2016	Mise en forme des données de qualité des eaux et diffusion et de données techniques et diffusion de façon globale aux acteurs de démarches territoriales d'Auvergne
		22/02/2016	
		02/03/2016	
		10/03/2016	
		29/11/2016	
		16/12/2016	